

LES ACTUALITÉS

La Cour suprême rabroue le SPVM et la Couronne

67 manifestants accusés d'attroupement illégal sont acquittés

BRIAN MYLES

Le Service de police de Montréal (SPVM) et la Couronne viennent d'essuyer un camouflet de la Cour supérieure, qui a prononcé l'acquiescement de 67 manifestants accusés d'attroupement illégal à la suite de la manifestation contre la brutalité policière de mars 2002.

Les procédures ont traîné pendant plus de six ans, pour une infraction mineure documentée par une preuve relativement simple de surcroît. Une poignée de quelque 350 personnes prenant part à la manifestation du 15 mars 2002 ont endommagé la façade du quartier général du SPVM et une camionnette de police, rue Saint-Urbain. La manifestation s'est ensuite déplacée vers le palais de justice, angle Saint-Laurent et Saint-Antoine. C'est à cet endroit que les policiers ont procédé à l'arrestation en bloc de 275 à 350 personnes qui, après plus de 12 heures de délai, ont été accusées d'attroupement illégal en Cour municipale.

Neuf procès ont été tenus devant neuf juges différents, avec deux résultats radicalement différents. Deux groupes d'accusés ont été reconnus coupables, quatre groupes ont été acquittés et trois autres groupes ont bénéficié d'un arrêt des procédures en raison des délais déraisonnables.

Restaurer la confiance

En appel, la Cour supérieure a acquitté tous les appelants et elle a ordonné l'arrêt définitif des procédures. Dans sa décision, la juge Sophie Bourque résume bien l'absurdité de la situation par une analogie élocutive. «C'est ainsi que Pierre, Jean et Jacques, qui ont pourtant marché toute la manifestation ensemble jusqu'à ce que la police les sé-

pare, lors de l'arrestation, ont vécu un événement différent aux conséquences juridiques opposées. Pierre a pris part à une manifestation pacifique et a été acquitté. Jean a participé à un attroupement illégal et a été condamné. Quant à Jacques, il ne sait à quel genre d'événement il est allé puisque dans son dossier, les procédures ont été arrêtées en raison de délais déraisonnables», écrit-elle.

Les juges ont rendu tous ces verdicts contradictoires en se basant pourtant sur une même preuve, bien mince. En effet, la preuve de la participation des accusés à l'attroupement illégal et leur connaissance de cet état de fait reposaient uniquement sur... leur arrestation dans le stationnement du palais de justice. La méthode utilisée par les policiers «n'était pas des plus heureuses», constate la juge Bourque.

Afin de ne pas discréditer l'administration de la justice, il est essentiel que les juges évitent de rendre des jugements contradictoires, rappelle la juge Bourque, car de telles décisions mettent en évidence l'incertitude du droit. Les juges doivent également veiller à restreindre la multiplicité et le coût des procès. «Plusieurs juges se sont penchés sur les mêmes questions, sur la base de faits presque identiques. Ceci a entraîné un gaspillage de ressources judiciaires et porté atteinte à l'intégrité de l'administration de la justice par le prononcé de plusieurs décisions contradictoires», écrit-elle.

«Il importe peu de savoir aujourd'hui que la manifestation ait été tumultueuse ou pacifique, savoir qui avait raison ou qui avait tort. Ce qui compte, c'est de restaurer la confiance dans l'administration de la justice», conclut la juge Bourque.

Le Devoir

Commission parlementaire sur l'itinérance

Le maire Labonté essuie les critiques

ALEXANDRE SHIELDS

Le maire de l'arrondissement montréalais de Ville-Marie, Benoît Labonté, a profité de son passage hier devant la commission parlementaire sur l'itinérance pour défendre l'action de son administration, lui qui a fait l'objet de critiques de la part de groupes qui viennent en aide aux itinérants en raison de l'adoption de certains règlements.

Il a ainsi reconnu avoir mis en place «quelques moyens coercitifs, faute de mieux», avant d'ajouter que cela n'avait pas été fait dans une optique de «ciblage déterminé» des jeunes marginaux ou des itinérants en général. C'est dans ce secteur de la ville qu'on en retrouve le plus. M. Labonté a néanmoins essuyé une critique sévère de la part de la députée libérale Stéphanie Vallée, membre de la commission, qui l'a invité à «cesser la judiciarisation dans l'arrondissement Ville-Marie». Il s'est défendu en soulignant que la gestion des services policiers relève de l'agglomération et non de l'arrondissement.

Parcs interdits la nuit

Dans le mémoire qu'il a présenté, Benoît Labonté a justement pressé les autorités de «cesser la judiciarisation de l'itinérance». Ironi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire de l'arrondissement Ville-Marie, Benoît Labonté

quement, l'arrondissement a adopté des règlements dénoncés par plusieurs groupes sociaux, qui les jugent dictés par une volonté de nettoyer le centre-ville. En 2006, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a par exemple modifié le règlement de la Ville interdisant aux citoyens d'être dans un parc au beau milieu de la nuit afin qu'il inclue 15 endroits publics, dont la place d'Armes, la place du Canada et la place d'Youville.

«On les envoie où, ces gens-là? On ne les envoie nulle part, avait alors déploré le coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, Pierre Gaudreau. Pour nous, le nouveau règlement ferme l'espace public. C'est un outil de judiciarisation envers les personnes itinérantes.»

Depuis juin 2007, les parcs Viger et Emile-Gamelin sont par ailleurs, en tout temps, interdits aux chiens. Tous deux sont très fréquentés par

les personnes itinérantes et plusieurs d'entre elles ont des chiens. «Nous voulons redonner aux citoyens et aux résidents leur droit de jouir en toute quiétude et sécurité des lieux publics», avait alors plaidé le maire Labonté. Hier, il a aussi soutenu que la grande concentration d'itinérants au centre-ville le rend «non attractif pour y résider, pour les commerces et pour les touristes».

M. Labonté a en outre invité les autorités à «décentraliser, hors des centres-villes, les outils d'aide, de soutien et de réinsertion aux itinérants». Il a ainsi dit vouloir sortir ces personnes d'un milieu «malsain». «Il ne s'agit pas de dire qu'on déplace les gens pour ne plus voir l'itinérance», s'est défendu le maire de Ville-Marie. Le député péquiste Martin Lemay, qui siège à la commission, a cependant critiqué cette option, arguant que «le problème est plus complexe».

M. Labonté a enfin jugé que trop de jeunes en difficulté, provenant des régions, se retrouvent à Montréal. Selon lui, cette «migration» est «encouragée par certains acteurs sociaux en régions». Cette affirmation lui a valu plusieurs critiques de la part des membres de la commission.

Le Devoir

Médias au conseil: le bras de fer continue à Brossard

JEANNE CORRIVEAU

Les élus municipaux de Brossard ont adopté hier soir un règlement de régie interne afin de permettre aux caméramans de télévision de filmer, comme bon leur semble, les débats du conseil municipal. Le maire Jean-Marc Pelletier, minoritaire au conseil, n'a pas participé à cette séance spéciale, qualifiant de futile la mesure adoptée par les conseillers indépendants.

En l'absence du maire et des deux conseillers de son équipe, les élus ont entériné à l'unanimité le règlement qui autorise les représentants des médias à enregistrer, photographier ou filmer les assemblées du conseil, y compris les in-

terventions des citoyens. L'adoption de ce règlement fait suite à un litige qui oppose les conseillers indépendants au maire Pelletier qui, lors d'assemblées précédentes, avait interdit aux caméramans de filmer les membres de l'assistance. Comme il s'agissait du seul sujet à l'ordre du jour, la réunion a été de courte durée.

«Je n'ai pas l'habitude de perdre mon temps à des réunions d'une futilité aussi évidente que celle-là», a commenté hier le maire Pelletier, quelques heures avant l'assemblée spéciale. M. Pelletier soutient qu'à titre de responsable du décorum, il se doit de s'assurer qu'on respecte le droit des citoyens qui ne veulent pas être filmés. Il continuera de fai-

re respecter ce principe lors des assemblées, peu importe le règlement adopté hier, a-t-il dit. «Si les gens estiment que je suis en tort et qu'ils ont des droits, ils les feront valoir devant les tribunaux et c'est un juge qui, ultimement, décidera.»

Le conseiller indépendant Serge Séguin s'est dit outré de l'absence du maire Pelletier et de ses commentaires. «Il manque complètement de respect pour les membres du conseil et il en fait partie. Il aurait dû être présent, c'est son rôle. On est payés pour ça, a-t-il indiqué au terme de l'assemblée. Il ne mérite même pas de conserver son poste.»

Jean-Marc Pelletier pourrait opposer son veto au règlement,

comme il l'a fait à de nombreuses reprises au cours des dernières années. Hier, il a dit ignorer ce qu'il allait faire. Advenant ce cas, les élus indépendants entendent présenter à nouveau leur règlement lors de la séance régulière prévue dans deux semaines et, cette fois, le maire ne pourra bloquer leur projet.

Si M. Pelletier ne respecte pas le règlement et refuse aux caméramans le droit de filmer les assemblées, il contreviendra à l'article 52 de la Loi sur les cités et villes, et la ministre des Affaires municipales devra en être informée, a indiqué Serge Séguin.

Le Devoir

EN BREF

Quatre policiers de la SQ semoncés

Quatre policiers de la Sûreté du Québec devront verser plus de 150 000 \$ à un couple pour avoir porté contre eux des accusations criminelles basées sur des mensonges à la suite de l'interception de leur voiture sur le pont Champlain, dans la nuit du 8 au 9 juillet 2000, a tranché hier la Cour d'appel du Québec. L'analyse de la preuve et l'évaluation de la crédibilité des témoins, jugée nulle dans le cas des policiers, ont convaincu la Cour d'appel de renverser un jugement précédent de la Cour supérieure. Les tourments vécus par Léon D. Solomon et son épouse Ginette Quintal ont été jugés suffisamment importants pour leur accorder 50 000 \$ en dommages punitifs. — La Presse canadienne

Le gouvernement fédéral mettra fin à «l'aide liée» d'ici 2012-13

La pratique est condamnée depuis des années par des organismes de coopération

PATRICE BERGERON

Le gouvernement fédéral mettra fin à une pratique condamnée depuis des décennies par des organismes d'aide internationale.

Le ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, a annoncé récemment l'abandon progressif du principe de l'«aide liée», qui force les pays en développement bénéficiaires du financement canadien à acheter en retour leurs biens et services au Canada.

La décision touche les 1,5 milliard de dollars consacrés par le Canada à l'aide bilatérale et sera pleinement effective d'ici à 2012-

13. Actuellement, 40 % de cette enveloppe est assujettie à l'aide liée, a confirmé hier une porte-parole de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) demandaient la fin de cette politique qui incite au gaspillage et profite surtout aux pays donateurs.

Selon le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCC), qui représente une centaine d'organismes, l'aide liée entraîne des coûts de 25 à 30 % plus élevés. De l'avis du directeur à la sensibilisation d'Ingénieurs sans frontières Canada, Danny Howard,

grâce au déliement de l'aide, de 90 à 180 millions de l'enveloppe déjà existante pourront être investis directement sur le terrain.

À l'origine, l'aide liée visait à faire accepter plus facilement aux électeurs des pays donateurs l'assistance financière aux pays pauvres, puisqu'elle assurait des retombées locales, au dire du président du CCC, Gerry Barr.

Toutefois, à ses yeux, l'aide liée représente «le pire des deux mondes»: d'une part, les élus n'obtiennent pas d'appuis supplémentaires dans leur pays, en raison des retombées trop modestes, et d'autre part, dans le pays pauvre, le rende-

ment de l'aide est fortement affecté.

«On rend le dollar investi beaucoup moins efficace», a-t-il commenté, dans un entretien téléphonique hier, en précisant que son organisme réclamait la renonciation à l'aide liée «depuis des décennies».

En 2000, par l'entremise de l'ACDI, le fédéral a accordé près d'un milliard de dollars américains à des pays en développement, dont les trois quarts devaient être réinvestis en achat de biens et services au Canada. En 2003, la proportion de l'aide liée avait été réduite à la moitié de l'aide totale accordée.

La Presse canadienne

EN BREF

Jaggi Singh acquitté

Le militant Jaggi Singh a été acquitté des accusations d'entrave et de vol portées contre lui à l'issue d'un procès en Cour municipale au cours duquel il a assumé seul sa défense. L'affaire remonte au 19 avril 2006. Plusieurs policiers s'étaient rendus au boulevard Saint-Laurent, pour interrompre une soirée d'appui aux prisonniers palestiniens. La Cour municipale a finalement conclu que les policiers n'avaient aucune raison de forcer Singh à les suivre à l'extérieur du bar pour l'arrêter. — Le Devoir

Le port de Los Angeles se débarrasse des vieux camions

Le port de Los Angeles a vu son niveau de pollution diminuer de moitié la nuit dernière, alors que 2000 camions porte-conteneurs en étaient exclus dès hier soir en raison d'un décret portuaire qui a finalement passé le test des tribunaux. En vertu de ce programme d'assainissement de l'air de la ville, tous les camions diesel construits avant 1989 sont interdits depuis hier soir dans le port, et 17 000 autres le seront d'ici 2012 s'ils ne répondent pas aux nouvelles normes sur les camions, édictées par l'EPA en 2007. Les camionneurs pourront obtenir une aide financière allant jusqu'à 80 % du prix d'un nouveau camion grâce à une taxe de 35 \$ par conteneur manipulé dans le port, qui est entrée en vigueur hier et qui rapportera 1,6 milliard d'ici 2012. Les associations de camionneurs ont tenté d'obtenir une injonction pour faire annuler cet interdit, mais ils ont perdu ce débat devant les groupes écologistes qui ont convaincu les tribunaux de laisser le projet aller de l'avant. — Le Devoir

TV5
BIENVENUE AU CLUB!
CE SOIR 20 H
SAMEDI 17 H

CLUB SOC/AL
SAISON 2008-09

TV5.ca

Célébrités
COLLECTION BIOGRAPHIQUE
Plus de 100 titres offerts
Biographies pouvant servir de matériel complémentaire en univers social
514-843-5991 • LIDEC • www.lidec.qc.ca

Code 1216
CÉLÉBRITÉS / 1908
André Mathieu
64 p. ch.
ANDRÉ MATHIEU
Pianiste et compositeur québécois (1929-1968)

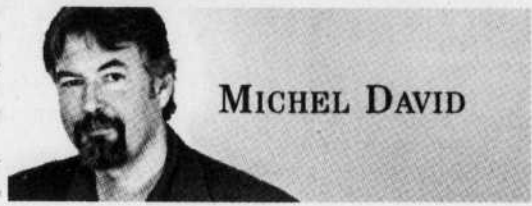
Code 1214
CÉLÉBRITÉS / 1908
Rodolphe Mathieu
64 p. ch.
RODOLPHE MATHIEU
Un compositeur remarquable et père d'André Mathieu
Auteur: Marie-Thérèse Lefebvre

RODOLPHE MATHIEU
Choix de textes inédits
annotés par Marie-Thérèse Lefebvre
256 pages Code 56852
Guérin
514-842-3481
www.guerin-editeur.qc.ca

ACTUALITÉS

Dégustation des produits de l'Abbaye
Événement bénéficiaire
au profit de Radio Ville-Marie
91.3 fm Montréal
Vendredi, 31 octobre 18h00
514-382-3913

L'écriture sur le mur



MICHEL DAVID

Il est vrai que l'ADQ ne pouvait pas espérer de miracle dans la circonscription de Jean-Talon, mais le résultat de l'élection partielle de lundi dernier ressemble dangereusement à «l'écriture sur le mur» qui annonçait de terribles malheurs dans les temps bibliques.

Dans l'entourage de Mario Dumont, on laisse entendre qu'un résultat supérieur à 10 % aurait constitué une surprise, mais Martin Briand, qui se comparait très avantageusement à la plupart des membres de l'actuelle députation adéquate, n'a même pas atteint la moitié de l'objectif (4,5 %).

Un statut de ministre constitue sans doute un avantage, mais Philippe Couillard, dont le prestige était très supérieur à celui de son successeur Yves Bolduc, l'avait emporté avec 16 points de moins en mars 2007.

C'est de loin le pire résultat de l'ADQ dans Jean-Talon depuis la création du parti. Aux élections générales de septembre 1994, M. Dumont s'était lancé en campagne sans argent, ni organisation, à la tête d'un parti vieux d'à peine six mois, qui présentait des candidats dans seulement 80 circonscriptions sur 125. Malgré tout, Stéphane Gagnon avait recueilli 7,4 % des voix dans cette forteresse libérale.

Certes, l'ADQ a l'habitude des montagnes russes. Pourtant, d'une élection à l'autre, il y a généralement un progrès, y compris dans une circonscription aussi difficile que Jean-Talon, où elle avait atteint un sommet de 18,5 % en 2007.

Le résultat de lundi est encore plus mauvais que ceux de mai dernier, quand les candidats adéquistes dans Bourget, Pointe-aux-Trembles et Hull avaient tous «perdu leur dépôt», ce qui signifie aujourd'hui qu'ils n'avaient pas eu droit au remboursement d'une partie de leurs dépenses électorales.

Dans ces conditions, il sera très difficile de recruter des candidats de qualité et, après avoir vu à l'œuvre les députés élus en 2007, on peut penser que les électeurs scrutent l'équipe adéquate beaucoup plus attentivement. Martin Briand était un des conseillers de Mario Dumont, tout comme l'était Diane Bellemare, qui s'était sacrifiée dans Pointe-aux-Trembles, mais ce bassin demeure très limité.

Il y a un an, M. Dumont se voyait déjà premier ministre. Aujourd'hui, les stratèges adéquistes se contenteraient volontiers d'entrer en campagne avec 20 % des intentions de vote. Sinon, le financement risque aussi de devenir cauchemardesque. Sans parler du moral des troupes.

Le dernier sondage CROP-La Presse, dont les résultats ont été publiés hier, crédite l'ADQ de seulement 16 % des intentions de vote dans l'ensemble du Québec, soit deux points de moins que son niveau d'avril 2003, qui lui avait valu quatre députés.

Même dans son château fort de Québec, l'ADQ arrive maintenant au troisième rang. Manifestement, l'ADQ ne profite pas de l'appui donné au Parti conservateur, auquel CROP accorde toujours une avance de 17 points sur le Bloc québécois.

La principale explication est sans doute que 32 % des Québécois voient en Stephen Harper le meilleur premier ministre pour le Canada, alors que seulement 16 % jugent Mario Dumont le plus apte à diriger le Québec.

Depuis un an et demi, ils l'ont vu jouer à l'apprenti sorcier avec les bases de la société québécoise. L'été dernier, après les événements tragiques de Montréal-Nord, le chef de l'ADQ n'a rien trouvé de mieux à proposer que d'adapter le modèle du *high school* américain à nos écoles secondaires.

Comme à l'automne 2002, quand il avait déclaré à Toronto que la question constitutionnelle ne l'intéressait plus, M. Dumont a également laissé le premier ministre Charest se transformer en champion de la défense des intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne, alors que lui-même donnait sa bénédiction aux conservateurs dans l'espoir d'un retour d'ascenseur lors de la prochaine campagne québécoise.

Le premier ministre Charest se souvient cependant mieux que quiconque de la fulgurante ascension de l'ADQ au début de 2007, alors qu'elle semblait moribonde. À l'époque, personne n'avait prévu l'impact du débat sur les accommodements raisonnables. M. Charest n'a sûrement aucune envie de laisser Mario Dumont lui refaire un coup comme celui-là, alors qu'il pourrait lui régler son compte dès cet automne.

Malgré la résilience qui a caractérisé le chef de l'ADQ depuis quinze ans, il y a des limites à toujours recommencer à zéro. Après être passé si près du but, il est clair qu'il n'accepterait pas de retourner à la case départ. Il est tout aussi douteux que son parti puisse lui survivre.

L'autre question est de savoir comment réagiraient les militants péquistes si leur parti devait se contenter de retrouver son statut d'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Passer trois mandats de suite dans l'opposition serait une première depuis cinquante ans pour un parti politique québécois.

Il est remarquable que le PLQ ait récupéré la totalité des voix perdues par l'ADQ dans Jean-Talon. Même si le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement a atteint un sommet de 61 %, on aurait pu s'attendre à ce que le PQ profite au moins partiellement de la débandade adéquate.

D'autant plus que l'ancienne présidente de la Chambre de commerce de Québec, Françoise Mercure, était une candidate de premier ordre. Avoir réussi à conserver les 30 % obtenus en mars 2007 n'a rien de particulièrement réjouissant dans une circonscription où le PQ en recueillait 45 % dans les années 1990.

Selon CROP, la baisse de l'ADQ profite toutefois au PQ dans la couronne nord et sur la rive sud de Montréal. Autrement dit, le partage des dépouilles adéquistes risque de ramener libéraux et péquistes à leur situation d'avril 2003, quand le PLQ avait remporté 76 sièges et le PQ, 45. On peut penser que M. Charest s'en contenterait volontiers.

mdavid@ledevoir.com

Jean Charest discutera compétences culturelles avec Pauline Marois

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — La chef péquiste Pauline Marois rencontrera le premier ministre Charest dans les prochains jours pour discuter d'une motion sur le rattachement de la compétence en matière de culture que le PQ compte déposer à l'Assemblée nationale dès le début de la session, a appris *Le Devoir*. C'est Mme Marois qui avait sollicité cette rencontre avec M. Charest.

En matière de culture comme en d'autres, ce dernier préfère, comme il l'a rappelé dans sa lettre aux partis fédéraux cette semaine, la voie des ententes administratives. Mais quand une chef de parti d'opposition demande une rencontre, «c'est notre devoir d'accepter», a dit l'attaché de presse de M. Charest.

Le débat constitutionnel

D'autres raisons ont toutefois conduit le premier ministre à recevoir Mme Marois: le cabinet du premier ministre est préoccupé par la possibilité que les deux partis d'opposition en viennent à contraindre le gouvernement à relancer le débat constitutionnel. En effet, selon le député et constitutionnaliste Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean), une motion adoptée par les deux partis d'opposition «serait l'exécutif». Autrement dit, le législatif pourrait forcer un gouvernement libéral à faire une demande officielle de modification constitutionnelle au reste du pays, activant ainsi l'«obligation de négocier» établie dans le renvoi de la Cour suprême sur la sécession de 1998.

Cette interprétation, exposée par *Le Devoir* il y a deux semaines, a provoqué une réflexion un peu paniquée au bureau du premier ministre, a-t-on appris. Lorsque questionné à ce sujet à Victoriaville, d'ailleurs, le premier ministre n'a pas nié la possibilité d'être contraint: «Je ne peux pas croire, avec tout ce qui se passe actuellement sur l'économie, que Mario Dumont et Pauline Marois vont relancer le débat constitutionnel. Ça me semble tellement invraisemblable qu'ils fassent ce choix que j'ai de la difficulté à penser qu'ils vont se rendre là.» Au Conseil général du PLQ en fin de semaine, le ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, en a rajouté et a contesté l'interprétation péquiste. A ses yeux, en 1998, la Cour suprême a dit que l'«obligation de négocier» ne pouvait être déclenchée que par une réponse claire à une question claire à un référendum.

L'ADQ attend le texte

C'est le 12 septembre — soit le jour même où le premier ministre réclamait, dans un discours à la Malbaie, que les partis fédéraux s'engagent à négocier avec Québec une entente sur la maîtrise d'œuvre en matière de culture — que le Parti québécois avait annoncé son intention de présenter cette motion. Ce sera une des deux seules motions du mercredi que le

deuxième groupe d'opposition pourra déposer (l'ADQ en aura trois).

L'ADQ s'est dite d'accord avec le principe du rattachement de la culture. Mario Dumont a mis en relief le fait qu'une telle aspiration était dans le programme de son parti depuis ses tout débuts, et même avant, soit dans le rapport Allaire de 1991, document à la source du schisme du PLQ qui a conduit à la création de l'ADQ. M. Dumont avait toutefois indiqué que son appui dépendrait du libellé de la motion. Aucune rencontre n'a toutefois pu se tenir entre les deux partis d'opposition ces deux dernières semaines puisque M. Dumont était en vacances avec son épouse en Italie. Il n'est rentré que dimanche (et a été retardé par l'ouragan Kyle, a-t-on raconté).

Son bureau a fait savoir hier qu'il y avait «toujours de l'ouverture» de leur côté à l'égard de la motion péquiste et qu'une rencontre devrait avoir lieu bientôt, peut-être même avec les deux autres chefs. Au reste, on n'est pas certain, dans l'entourage de M. Dumont, «du jeu que joue le PQ». On doute par surcroît qu'une motion adoptée par les oppositions seules lie le gouvernement. D'ailleurs, dans sa lettre à MM. Dumont et Charest, même la chef péquiste évoquait un vote à l'unanimité: «Je suis convaincue que l'adoption à l'unanimité de cette motion est en mesure de faire avancer le Québec», disait-elle.

Le Devoir

L'industrie du taxi ne veut pas d'une couleur unique

JEANNE CORRIVEAU

Le projet de la Ville de Montréal d'uniformiser la couleur des taxis montréalais reçoit un accueil glacial de la part des représentants de l'industrie du taxi. Les chauffeurs, qui peinent à gagner leur vie, estiment que la Ville, plutôt que de se soucier de la couleur des véhicules, devrait s'attaquer à des problèmes plus urgents, comme le transport illégal.

«J'ai 64 ans, je travaille comme un fou et je n'arrive pas à payer mon loyer!», lance Peter Michailos lorsqu'on lui parle du projet de l'administration Tremblay. Le chauffeur de taxi ne se gêne pas pour pester contre la multiplication des chantiers de construction qui s'éternissent dans la métropole et compliquent le travail des chauffeurs. Son collègue Guercy Edmond croit que la Ville devrait plutôt s'occuper du transport illégal et des portiers d'hôtel qui vendent des courses de taxi jusqu'à l'aéroport à des touristes, de connivence avec des chauffeurs.

Mardi soir, à l'occasion de la soirée Pecha Kucha Montréal, consacrée au design, le maire Gerald Tremblay a annoncé son intention de lancer cinq concours de design pour la métropole. L'un d'eux consistera à créer une image distinctive pour les taxis montréalais, à la manière des voitures jaunes de New York ou des cocinelles de Mexico.

Le responsable du dossier du transport au comité exécutif, André Lavallée, affirme qu'il n'est pas question de procéder de façon unilatérale, par voie de règlement, mais en partenariat avec l'industrie du taxi. La Ville dit souhaiter que les propriétaires de taxis, qui sont des «ambassadeurs» pour la Ville auprès des touristes, se dotent de véhicules plus écologiques. «Tant qu'à faire, pourquoi ne pas considérer l'idée d'une couleur unique de taxi? On pourrait avoir des taxis verts dans les deux sens du terme», ex-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Montréal a lancé mardi cinq concours de design, dont un qui consistera à créer une image distinctive pour les taxis de la ville — un projet vertement accueilli par l'industrie.

pliquet-il. L'administration reconnaît toutefois que les taxis montréalais ne peuvent se comparer à ceux de New York, car la majorité des chauffeurs de la métropole sont des travailleurs autonomes qui utilisent leur véhicule personnel pour leur travail.

Des débours

À l'Association de taxi Diamond, qui regroupe 2500 chauffeurs, on s'étonne que l'idée de taxis uniformes, évoquée il y a quelques années, refasse surface. «Je pensais que c'était mort», commente le président-directeur général de l'entreprise, Dominique Roy. Selon lui, l'idée n'est pas mauvaise, mais elle comporte plus d'inconvénients que d'avantages, notamment parce que la mesure occasionnerait des débours

supplémentaires pour les propriétaires. Peindre les véhicules coûte plusieurs milliers de dollars, rappelle-t-il. «Et le dimanche, les chauffeurs vont à la messe avec leur véhicule. Ils ne veulent pas nécessairement avoir une voiture peinte en rose ou en jaune, avec un damier», ajoute-t-il.

M. Roy croit qu'il serait plus sensé d'accorder des incitatifs aux chauffeurs pour qu'ils se tournent vers la technologie hybride, ce qu'ils hésitent encore à faire. Diamond dispose d'un taxi hybride, et c'est le seul dans la métropole, signale-t-il.

L'idée des taxis de couleur uniforme fait bien rire Mario Sabourin, président de Travailleurs autonomes Québec, qui regroupe 4000 chauffeurs de taxis au Québec, dont une majorité à Montréal. «Ça ne fonctionnera pas, dit-il. Si la Ville a de l'argent, elle devrait le consacrer à contrer le transport illégal et devrait travailler à améliorer le service et l'accès aux taxis près des stations de métro, par exemple.»

Le Devoir

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

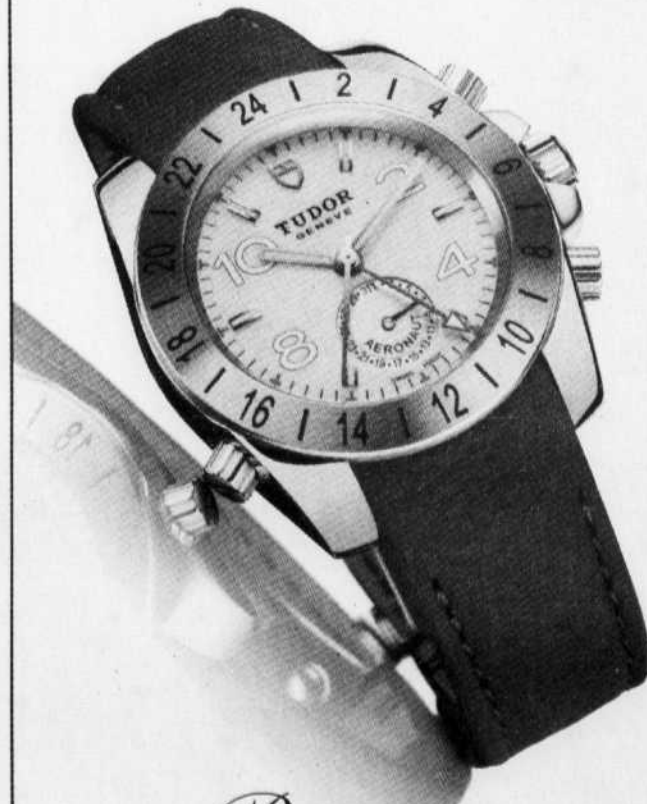
EXPOSITION
par Artiste L'AngdonArtDécouvrez deux paysages par création
Peintures, dessins de 50 \$ à 26 500 \$

Du 23 septembre au 6 octobre 2008

La Galerie Le 1040
1040 Marie-Anne Est, Montréal

Montez la rue St-Denis, tournez à droite sur la rue Mont-Royal et allez jusqu'au sens unique Christophe-Colomb et tournez à droite pour descendre une rue.

Ouvert de 10h à 22h tous les jours

TUDOR
TUDORWATCH.COMAERONAUT
Boîtier en acier 43 mmBijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

EN BREF

Le Bloc appuie des organismes d'aide aux aînés

Trois députés bloquistes se sont portés hier à la défense des 21 organismes de bienfaisance offrant des services d'aide domestique aux personnes âgées et dont la survie est menacée par des nouvelles règles fiscales. Raymond Gravel, Josée Beaudin et Nicole Demers ont demandé hier à Ottawa de suspendre immédiatement l'opération de vérification orchestrée par l'Agence de revenu du Canada (ARC), qui veut s'assurer que les personnes de 65 ans et plus qui se prévalent de ces services d'aide en ont réellement besoin. Certificat médical à l'appui. «L'Agence est en train de considérer que les personnes qui reçoivent cette aide sont des fraudeurs», a indiqué au Devoir M. Gravel. Il faut dénoncer ça. Ces organismes n'ont pas les ressources pour dresser des évaluations individuelles de chaque client. Or, s'ils ne peuvent pas se conformer à ces nouvelles règles, ils pourraient bien disparaître, et c'est encore les plus démunis qui vont en faire les frais. Plus de 1700 emplois seraient menacés et 18 000 personnes âgées risquent de perdre leur service en raison de la démarche d'Ottawa, préviennent les entreprises d'économie sociale ciblées par l'ARC. En plus d'un moratoire, le Bloc demande qu'une étude soit menée pour évaluer l'impact des nouveaux critères imposés dans le monde de l'entraide. — Le Devoir

Le déclenchement des élections est contesté devant un tribunal

Ottawa — Une ONG canadienne a annoncé mercredi avoir engagé une action en justice pour faire annuler les élections législatives du 14 octobre prochain, estimant le scrutin illégal.

Democracy Watch, un groupe citoyen militant pour la démocratie, a indiqué dans un communiqué avoir déposé devant la Cour

fédérale une requête contestant la légalité du déclenchement d'élections par le Premier ministre conservateur Stephen Harper.

L'organisation fait valoir que M. Harper avait violé une loi qu'il avait lui-même fait adopter en provoquant des élections anticipées. Cette loi visait à faire en sorte que les élections au Canada aient désormais lieu à date fixe, le prochain scrutin

devant avoir lieu en octobre 2009.

Mais M. Harper, invoquant l'obstruction de l'opposition contre son gouvernement minoritaire, a provoqué des élections en demandant à la gouverneure générale du Canada de dissoudre la Chambre.

Pour Democracy Watch, la dissolution de la Chambre et le déclenchement d'élections sont illégaux car ils n'ont pas été précédés

par un vote de défiance contre le gouvernement conservateur.

L'organisation considère aussi que ces élections anticipées violent une disposition de la Charte canadienne des droits et libertés qui inclut, selon la Cour suprême canadienne, le droit à des élections équitables.

Agence France-Press

L'affaire du plagiat du discours a fait le tour du monde

Toronto — L'affaire du discours plagié de Stephen Harper a retenu l'attention de bon nombre de médias d'information partout dans le monde, qui en ont fait mention sur leurs sites Internet.

Mardi, un membre de l'entourage du chef conservateur, a reconnu qu'il avait fait prononcer en 2003 à M. Harper, alors chef de l'opposition officielle, un discours sur la guerre en Irak largement plagié sur celui de l'ancien premier ministre australien John Howard.

Les réseaux ABC, CNN, MSNBC et FOXNews, aux États-Unis, le Melbourne Herald Sun, le Brisbane Times et ABC, en Austra-

lie, le International Herald Tribune et l'International Business Times ont tous parlé de cette affaire compromettante pour le premier ministre canadien sortant.

Un site australien a même commis une bourde en titrant que M. Harper avait démissionné à la suite de cette divulgation. C'est plutôt un adjoint de M. Harper, Owen Lippert, qui a annoncé mardi qu'il démissionnait, après avoir assuré que ni ses supérieurs immédiats, ni son grand patron n'étaient au courant du plagiat.

Des sites Internet basés à Taïwan et en Nouvelle-Zélande faisaient aussi mention de l'affaire tôt mercredi.

Au moins un site proposait un lien vers la vidéo du Parti libéral du Canada, comparant les deux versions du discours sur l'Irak.

Un porte-parole de M. Howard a indiqué que l'ancien premier ministre australien ne ferait aucun commentaire sur cet incident.

L'économiste australien John Kunkel, qui a écrit plusieurs des discours de M. Howard entre 2004 et 2007, a soutenu que c'était loin d'être le premier cas de discours politiques plagiés, et a dit croire que l'ancien premier ministre australien avait été surtout amusé par l'incident.

La Presse canadienne

EN BREF

L'appui au Bloc augmente

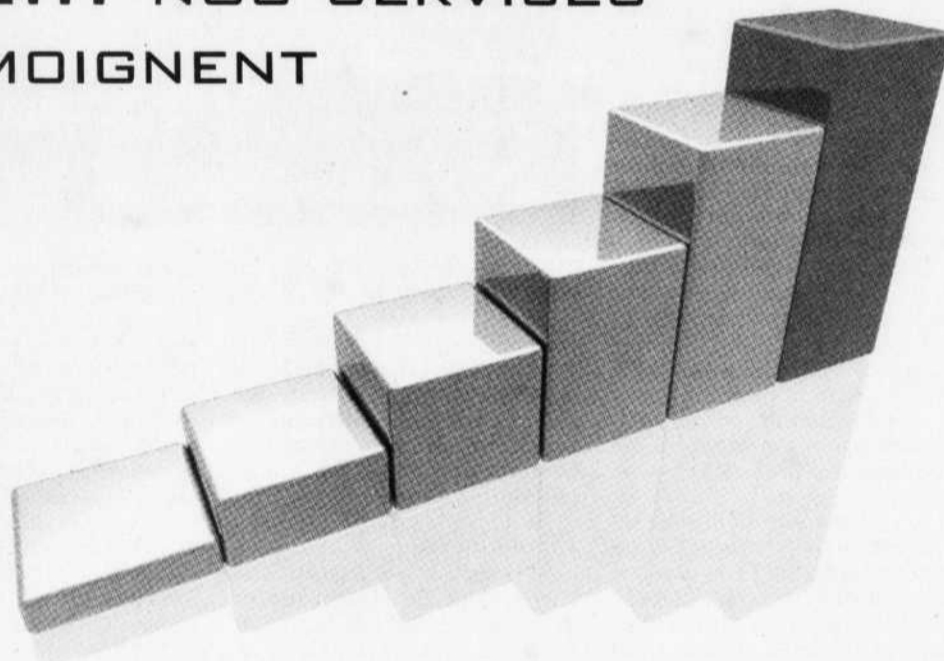
Ottawa — Le sondage La Presse canadienne-Harris-Décima indiquait hier que le Bloc québécois continue de reprendre le terrain qu'il avait perdu à la mi-campagne, et que l'avance du Parti conservateur sur le Parti libéral a augmenté à 12 points de pourcentage. Au Québec, les intentions de vote pour le Bloc ont augmenté de trois points de pourcentage. Les bloquistes y sont en tête avec 40 % des voix, suivis par les conservateurs (27 %), les libéraux (15 %), le Nouveau Parti démocratique (11 %) et le Parti vert (5 %). Les variations constatées se situent cependant à l'intérieur des marges d'erreur du sondage. — La Presse canadienne

« Par son inaction, par son silence, Maxime Bernier a donné comme message à la population qu'il endossait tout ce qui se disait sur moi. J'ai donc écrit pour rétablir les faits et ma crédibilité. »

— Julie Couillard

service entrepreneur

NOUS SOMMES DES ENTREPRENEURS DANS L'ÂME... NOS SERVICES EN TÉMOIGNENT



La démarche Défi Croissance de LAVAL TECHNOPOLE est centrée sur les entreprises de Laval, car nous sommes convaincus que l'avenir économique de Laval reposera de plus en plus sur la croissance de nos entreprises.

Notre portefeuille de services comprend trois grandes familles (entrepreneur, accueil et développement immobilier et affaires internationales). Ces services sont conçus pour aider les entreprises à grandir et connaître le succès. Le service entrepreneur, que je dirige, comprend de nombreuses facettes de la vie des entreprises, depuis les plans d'affaires jusqu'aux aides financières, en passant par le coaching, la commercialisation, l'innovation, la formation et les services conseils.

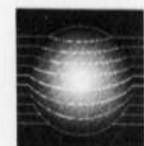
Nous sommes des gens d'affaires au sens où nous comprenons les défis des entreprises et nous aimons faire bouger les choses.

Donnez-moi un coup de fil au 450 978-5959, nous parlerons d'avenir et nous prendrons les bons moyens pour vous. L'équipe d'experts qui m'entoure peut vous rendre de grands services.



Vous n'êtes pas encore une entreprise de Laval? Joignez-vous à cette communauté économique, audacieuse et ambitieuse. Il y a une place pour vous à Laval.

Damien Cloutier
Directeur



**LAVAL
TECHNOPOLE**
DES EXPERTS AU SERVICE DES ENTREPRISES DE LAVAL

**DÉFI
CROISSANCE**

Pour aller plus loin... plus vite

www.lavaltechnopole.com



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Maxime Bernier

Maxime a ses partisans, Julie aussi

FABIEN DEGLISE

Les révélations-chocs et les commentaires sulfureux de Julie Couillard à propos de l'ex-ministre des Affaires étrangères Maxime Bernier ont suscité hier un concert de réactions mitigées au sein de la population en général et des Beaucerons en particulier, «méprisés» par Bernier, selon la pamphlétaire.

«Je m'en fous de son livre, a indiqué une jeune Beauceronne sur les ondes du Réseau de l'information (RDI). J'ai rencontré M. Bernier à plusieurs reprises ici [en Beauce]. C'est un homme extraordinaire.» «[Julie Couillard] veut se faire du capital sur son dos, a ajouté un autre habitant du coin. M. Bernier, c'est un bon député. Un point c'est tout.»

Dans la blogosphère, les extraits du livre de l'ex-flamme du ministre déchu ont également attisé les commentaires des internautes, eux aussi partagés, sur la nature des révélations. «Pouvons-nous faire confiance à Julie Couillard?», s'est demandé un certain «LBII», étudiant en urbanisme et conservateur avoué qui anime le blogue Suburbain lucide. «C'est une ex-danseuse, ex de motard, agente immobilière ratée et chercheuse d'attention.»

Ailleurs, sur le site AmériQuébec.net, Patrice Vachon, «bon Beauceron de Saint-Elzéar», se fait plus mordant et n'a pas la même cible: «Comment peut-on mépriser ses électeurs quand on se dit démocrate?» Paul Laurendeau, lui, acquiesce tout en commentant une entrée sur le blogue de Chantale Hébert. C'est «un beau portrait d'un petit homme politique canadien cheap début du siècle, écrit-il. Je crois cela à 90 %. C'est certainement à verser à nos annales ethnologiques, avant que Mme Couillard ne sombre dans l'oubli pour toujours.»

Le Devoir

ELECTIONS FÉDÉRALES



« Mon travail est fait.
J'ai dit la vérité.
Me croira qui voudra, je
ne peux pas faire plus. »

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La plume assassine de Julie Couillard

L'ex la plus célèbre du Canada règle ses comptes avec Maxime Bernier et se pose en victime innocente des médias

STÉPHANE BAILLARGEON

C'est parce qu'elle a été approchée pour devenir une candidate du Parti conservateur, à la mi-avril 2007, que la sulfureuse Julie Couillard a fini par rencontrer Maxime Bernier, alors ministre de l'Industrie dans le cabinet Harper, qui allait devenir son conjoint et son malheur. L'anecdote ne manque pas de piquant: si le sort en avait décidé autrement, au lieu de publier une autobiographie assassine pour son ex, elle ferait peut-être campagne aujourd'hui pour le rejoindre à la Chambre des communes...

Dans *Mon histoire*, lancé cette semaine aux Éditions de l'Homme, Julie Couillard raconte avoir été interviewée comme candidate potentielle par l'organisateur conservateur de la région de Montréal Nelson Bouffard, toujours considéré comme le numéro deux du PC au Québec. Il lui faisait miroiter deux circonscriptions, l'une sur l'île de Laval, où elle habite toujours, l'autre dans la couronne nord, à Deux-Montagnes.

Cette « perspective assez excitante » ne s'est jamais développée, « par manque d'intérêt » de la part de la recrue. Hier, joint à ses bureaux, M. Bouffard a prétexté qu'il était déjà occupé en ligne et il a rac-

croché le téléphone au lieu d'accorder au *Devoir* une entrevue sur le sujet.

De fil en aiguille, ses nouvelles relations politiques ont tout de même permis à Julie Couillard de troquer la politique contre le politicien avec lequel elle règle maintenant ses comptes. Elle trace le portrait dévastateur d'un Maxime Bernier sans envergure, un fat, imbu de lui-même, sans convictions profondes, méprisant pour ses électeurs comme pour son chef, Stephen Harper, vulgaire « buveur de Pepsi ». Elle ridiculise la maîtrise de l'anglais du ministre des Affaires étrangères et met en doute sa défense de la présence canadienne en Afghanistan.

Le venin coule à flot. « Ce n'est pas un livre de vengeance, avertit-elle pourtant en entrevue. Par son inaction, par son silence, Maxime Bernier a donné comme message à la population qu'il endossait tout ce qui se disait sur moi. J'ai donc écrit pour rétablir les faits et ma crédibilité. »

Un chapitre s'attarde à ses tentatives désespérées et infructueuses de rejoindre son conjoint d'infortune pendant que les journalistes faisaient le pied de grue durant devant chez elle. « Quand il m'a rappelée, au bout de plusieurs mois, c'était pour me demander de mentir au sujet des documents qu'il avait oubliés chez moi », ajoute-t-elle en entrevue.

Cet oubli a entraîné la déchéance du ministre. Mme Couillard explique que Maxime Bernier lui a laissé les dossiers officiels en lui demandant de les mettre « aux vidanges ». Elle les a plutôt oubliés pendant des semaines sous une pile de journaux.

Les journalistes

Du même coup, son pamphlet-confiance se lit comme un long plaidoyer contre le travail dévastateur de la meute journalistique. « Les médias n'y sont pas allés de main morte, résume Julie Couillard, âgée de 39 ans. Tout a été dit sur mon compte. On m'a traité de Mata Hari, de croqueuse de diamants, d'escorte, d'ancienne danseuse, de pute et de tenancière de bordel. Dans ma naïveté, jamais je n'aurais pensé possible qu'on publie de telles faussetés sur quelqu'un. J'ai été dévastée, blessée à un point tel que j'ai failli être détruite. Ça m'a demandé une force incroyable pour passer par-dessus et pour continuer à vivre. »

Julie Couillard trouve même que les médias ont trop mis l'accent sur ses fautes réelles, qu'elle ne renie pas et sur lesquelles elle s'explique longuement dans son autobiographie: son court et pénible passage comme serveuse dans un club de danseuses; sa longue relation (heureuse) avec Gilles Giguère, un proche des

Hells Angels assassiné en 1996; son mariage (raté) avec Stéphane Sirois, rockeur repentini qui finira délateur. « Ces épisodes remontent à une décennie et les médias les ont collés à ma vie présente. Ces deux temps n'ont aucun rapport. D'ailleurs, les policiers m'avaient examinée il y a une décennie et avaient déjà conclu que je n'avais rien à voir avec le crime organisé. »

Julie Couillard s'attaque aussi à Radio-vipère, qui alimentait les autres médias, les vrais. Elle répète que les employées féminines de son ministre se sont révélées ses pires ennemies, jalouses, intrigantes, menteuses et comploteuses. « Il n'y a pas une femme sur la terre qui n'a pas été victime de sexisme et de misogynie. Alors pourquoi les pires attaques envers moi sont-elles venues des femmes, y compris des journalistes? »

Toutes et tous la regardent autrement maintenant. Elle termine sa longue confidence écrite en se désolant à l'idée qu'aucun homme ne voudra se lier amoureusement avec la Julie Couillard décrite par les médias. « J'aurais pu « pogner » la lèpre qu'on ne me jugerait pas autrement, dit-elle finalement. Je n'ai pas de revenu d'emploi depuis cinq mois. Maintenant, je souhaite que mon livre se vende... »

Le Devoir

LE CANCER
NE TUE PAS.
IL EST LA GUÉRISON.

LA BIOLOGIE TOTALE, UNE NOUVELLE
MÉDECINE ALTERNATIVE QUI PRÉTEND
GUÉRIR TOUTES LES FORMES DE CANCERS.



CE SOIR, MAINTENANT À 20 H

ENQUÊTE

AVEC ALAIN GRAVEL
Radio-Canada.ca/enquete

REALISATION: GERMAIN THIRIAULT

LES ACTUALITÉS

Québec relance les minicentrales

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Comme le gouvernement Harper en culture, Québec vient de faire un pied de nez à une partie importante du monde artistique québécois en relançant hier le programme des minicentrales hydroélectriques, avec un «premier» bloc d'énergie de 150 MW.

Un projet de règlement à cette fin a été publié dans la Gazette officielle en vue d'une consultation publique de 45 jours, après quoi Québec pourrait l'édicter en 15 jours.

À l'époque du gouvernement Landry, la mobilisation de la colonie artistique avait fait échec à la relance des minicentrales au Québec.

Le nouveau programme de minicentrales ne sera pas exclusivement privé comme l'ancien. Les projets de-

ront être contrôlés au moins à 51 % par des communautés locales, régionales ou autochtones, leur assurer des bénéfices certains, avoir fait l'objet d'une consultation publique et être appuyés par le milieu «local ou régional».

Au cabinet de la ministre intérimaire des Ressources naturelles et de la Faune, on précise que les projets devront fournir de l'électricité à 7,5 ¢ maximum pour obtenir le feu vert.

Réplique immédiate

La réplique de la Fondation Rivières, cofondée par le comédien Roy Dupuis, a été immédiate.

Pour sa directrice, Anne-Marie Saint-Cerny, il s'agit d'un projet «irresponsable à l'heure où la qualité de l'eau est problématique, où les dernières grandes rivières sont harnachées, où l'exploitation gazière annoncée pol-

luera des millions de mètres cubes d'eau et où la pollution agricole sévit. Tout projet qui vient détruire les écosystèmes des dernières rivières saines est un non-sens et un danger».

Voilà qui «sent les élections à plein nez», ajoute-t-elle, car les gros promoteurs privés vont se ruer avec leurs consultants et leurs professionnels sur les maires des petites municipalités exsangues de la Côte-Nord, comme si c'était un bien leur appartenant alors qu'il s'agit en réalité d'un patrimoine national.

«Québec devrait aider toutes ces municipalités dans le besoin avec des subventions transparentes et équitables au lieu de laisser certaines d'entre elles brader avec des intérêts privés le patrimoine de tout le monde», dit-elle.

La Fondation Rivières conteste le «mythe» de l'énergie propre: à preuve, dit-elle, Hydro-Québec ne montre

jamais les tronçons de rivières asséchées, les milieux humides perdus et les chutes bétonnées, perdues à jamais, pour vanter plutôt son «énergie propre» avec des chutes qui ont échappé au béton.

Enfin, cette énergie est inutile, dit-elle, sauf pour enrichir les amis du régime, consultants et professionnels, à la veille des élections, dit-elle. À preuve, ajoute-t-elle, Québec a tellement de surplus qu'il doit rembourser 200 millions à TransCanada Energy pour qu'elle ferme sa centrale de Bécancour. Et c'est sans compter l'énergie qui sera disponible avec les projets en marche sur la Rupert et la Romaine alors que les États-Unis plongent en récession, une autre «erreur de planification» dont les Québécois pourraient faire une autre fois les frais, à son avis.

Le Devoir

PROJET D'ENBRIDGE

Pas nécessairement plus de GES pour le Québec

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le projet d'Enbridge de transporter par pipeline vers le Québec du pétrole de l'Ouest canadien, dont celui des sables bitumineux, ne va pas augmenter nécessairement le bilan de gaz à effet de serre (GES) du Québec, car celui-ci dépend du type de pétrole qu'on y transportera et de sa concentration en carbone.

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir Steeve Kelly, vice-président de la firme de consultants internationaux Purvin & Getz, selon qui on doit porter un jugement nuancé sur ces questions très techniques. Cette société fournit une expertise réputée pour son indépendance, autant par rapport aux pétroliers que par rapport aux gouvernements.

Le projet d'Enbridge vise à inverser le cours du pétrole, présentement importé via Montréal vers les raffineries de Sarnia. Quelque 240 000 barils seraient envoyés chaque jour de l'ouest vers l'est des États-Unis et environ 80 000 barils vers les raffineries de Montréal. Ce projet a soulevé une levée de boucliers chez les groupes écologistes pour deux raisons. Certains disent que le pétrole des sables bitumineux, plus riche en carbone, va augmenter le bilan de GES du Québec. D'autres trouvent immoral d'encourager l'exploitation d'un pétrole qui serait de trois à six fois, selon les études, plus riche en émissions de GES que des «pétroles conventionnels».

Mais certains types de pétrole lourd ou extra-lourd qu'on peut importer en toute légalité par bateau au Québec, explique Steeve Kelly, sont à peu près aussi riches en carbone que le bitumen que pourrait transporter le pipeline d'Enbridge.

Par contre, dit-il, plusieurs pé-

trolières de l'Ouest font présentement subir un préaffinage à leur bitumen de sorte qu'elles pourraient exporter au Québec un pétrole synthétique qui s'apparente à un *light crude* comme en importe actuellement le Québec de la mer du Nord, par exemple.

Certes, reconnaît cet expert international, si les raffineurs de Montréal traitent un bitumen semblable à un pétrole lourd, les émissions des raffineries pourraient augmenter légèrement, car l'essentiel des émissions, rappelle-t-il, se produit quand on utilise le pétrole. Mais les émissions de nos raffineries pourraient ne pas augmenter, ou très marginalement, s'il s'agit d'un pétrole synthétique apparenté à un pétrole de type *light crude*. Il ne faut pas oublier, dit-il, qu'une grande partie des émissions associées au pétrole des sables bitumineux provient des gigantesques systèmes d'extraction et de l'énergie consommée par les procédés de lavage des sables à la vapeur. Mais ces émissions de GES vont apparaître dans le bilan albertain, pas dans celui du Québec.

Par contre, ce dossier soulève d'autres questions, comme le fait l'interdit adopté par la «section 526» d'une récente autorisation budgétaire accordée aux militaires des États-Unis. Ce projet de loi interdit aux militaires, les plus gros consommateurs de pétrole des États-Unis, d'acheter des combustibles qui produisent plus de GES que les pétroles conventionnels. Les écologistes prétendent que cela interdit l'achat de pétrole des sables bitumineux alors que les pétroliers de l'Ouest disent que cela ne cible que le «charbon propre», dont on tire un pétrole à grand renfort d'émissions de GES.

Le Devoir

Et les feuilles, pourquoi elles tombent?

PAULINE GRAVEL

À la fois tristounette et féérique, la chute des feuilles l'automne recèle encore des mystères que les chercheurs tentent aujourd'hui de percer. On sait depuis longtemps que les effets conjugués du froid et de la diminution de la durée du jour mettent en branle le phénomène. Mais on ne connaissait pas encore les signaux chimiques qui poussent la feuille à se détacher de la tige. L'équipe du professeur de biologie végétale John Walker, de l'Université du Missouri, croit avoir identifié les gènes synthétisant les messages chimiques qui induisent le bris des cellules retenant les feuilles à leur branche.

John Walker et ses collègues ont fait leur découverte sur l'*Arabidopsis thaliana*, une plante s'apparentant au canola. «Une fois que les fleurs de l'*Arabidopsis thaliana* se sont autopollinisées, la plante n'en a plus besoin et s'en débarrasse», explique au bout du fil M. Walker, qui a mis au jour la «voie de signalisation» qui contrôle le processus de la chute des fleurs chez cette espèce végétale.

«Le processus intervenant dans la chute des fleurs chez *Arabidopsis thaliana* est probablement très semblable à celui qui survient lorsque les arbres perdent leurs feuilles, car nous avons trouvé les mêmes gènes [composant cette voie de signalisation] dans de nombreuses autres espèces de plantes. Ces gènes sont là depuis très longtemps [présents dans des espèces très anciennes] et n'ont pas beaucoup changé au cours du temps. Le fait qu'ils aient été conservés au cours de l'évolution nous laisse penser qu'ils remplissent ce même rôle universellement», dit-il.

Un déclencheur

Les chercheurs émettent ainsi l'hypothèse qu'à l'instar de la pollinisation dans la perte des fleurs chez *Arabidopsis thaliana*, la dimi-



PETER ANDREWS REUTERS

Selon une hypothèse d'un chercheur de l'Université du Missouri, c'est un mécanisme génétique qui déclencherait la perte des feuilles des arbres à l'automne.

nution de la durée du jour et de la température dans la tombée des feuilles ou l'attaque d'un pathogène dans la chute prématurée des fleurs et des fruits induiraient le réveil de cette voie génétique commune à une multitude de plantes. «Il nous reste à prouver cette hypothèse, mais elle nous semble très plausible», précise avec prudence le scientifique.

Quand les plantes développent un organe, qu'il s'agisse d'une fleur ou d'une feuille, elles déposent un groupe de cellules spécialisées à l'endroit où cet organe se détachera de la tige, explique-t-il. Selon l'espèce, des facteurs tels que le raccourcissement de la durée du jour, la pollinisation ou une infection mettront en alerte ces

cellules qui produisent alors une enzyme, laquelle sépare les cellules les unes des autres et permet du coup à l'organe de se détacher du corps de la plante. «Les gènes que nous avons découverts mettent en branle ce processus», souligne le chercheur, avant de préciser que lorsqu'on induisait des mutations qui compromettent la fonction de ces gènes, les fleurs d'*Arabidopsis thaliana* ne tombaient plus et demeuraient en place. Une preuve de plus que ces gènes sont impliqués dans le processus de la chute des fleurs.

«Lorsqu'un arbre est infecté par un pathogène, il se débarrasse de ses feuilles, fleurs ou fruits afin de conserver son énergie pour combattre l'infection», poursuit le chercheur. Or, en

bloquant ces gènes, on prévient la synthèse des composés chimiques qui induisent la chute des fleurs et des fruits pendant que l'on traite l'infection dont souffre l'arbre. On pourrait ainsi améliorer les récoltes, qui autrement sont grandement réduites», avance John Walker.

«En bloquant les gènes intervenant dans cette voie de signalisation, on pourrait même imaginer produire des sapins de Noël qui ne perdraient pas leurs aiguilles dans le salon de la maison, avec pour résultat que les risques d'incendie seraient ainsi éliminés!», ajoute le chercheur. Par contre, nos automnes ne seraient sûrement pas aussi resplendissants...

Le Devoir



VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS AUJOURD'HUI

Offrez un repas complet d'Action de grâce! 2,48\$



Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

L'Action de grâce est un moment privilégié de se réunir en famille autour d'un bon repas. Mais pour des milliers de montréalais de milieux défavorisés ou en situation d'itinérance, la réalité de la vie n'a rien de joyeux. Les moments de festivités comme l'Action de grâce ne font qu'amplifier leur sentiment de manque, de solitude et d'insuffisance.

Faites une action de grâce! Associez-vous aux efforts de Mission Bon Accueil afin de redonner la dignité et de rallumer la flamme de l'espoir de ces personnes qui en ont tellement besoin.

Pour aussi peu que 2,48\$, vous pouvez procurer un repas à une personne qui souffre de la faim ici à Montréal. Pour seulement 24,80\$, c'est à 10 personnes que vous offrez un repas d'Action de grâce!

Parce que donner, ça fait du bien!

- 24,80\$ pour aider 10 personnes 124\$ pour aider 50 personnes
 62\$ pour aider 25 personnes 248\$ pour aider 100 personnes
 _____ \$ pour aider autant de personnes possible

Veillez débiter ma carte de crédit Visa MasterCard American Express

N° DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

NOM EN LETTRES MOULÉES

()

COURRIEL

TÉLÉPHONE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Libellez et envoyez votre chèque à :



MISSION Bon Accueil

Mission Bon Accueil
606, rue de Courcelle
Dépt. 403301
Montréal, QC
H4C 3L5

NOTRE 117^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

EN BREF

Menace de grève à Postes Canada

Des représentants des employés administratifs de Postes Canada ont amorcé hier une série de votes de grève à travers le pays, qui se prolongera jusqu'au 17 octobre. Les 2200 syndiqués se disent mécontents des dernières offres patronales qui suggèrent, entre autres, des augmentations salariales fixées entre 1 et 2 %. Le syndicat considère que ce montant est inférieur au taux d'inflation, ce qui en fait selon lui une offre inacceptable. La question de la sous-traitance est également un point en litige. Richard Des Lauriers, président national du Syndicat des employés des postes et communications, affirme que dans le passé Postes Canada a accordé des contrats qui auraient miné la qualité de service à la clientèle. La convention collective de ces employés, principalement affectés au service à la clientèle, aux centres d'appels et au secteur informatique, est échue depuis le 31 août 2008. De son côté, le président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), Denis Lemelin, qui représente quelque 60 000 membres qui travaillent à Postes Canada, signale que ses membres prêteront main-forte à leurs confrères du SEPC. Le déclenchement de la grève pourrait avoir lieu le 9 novembre prochain, mais le syndicat demeure confiant d'en arriver à un accord d'ici là. — La Presse canadienne

Un événement initié par LE GROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC

Le samedi 4 octobre 2008 WWW.RMJQ.ORG

Journée des maisons de jeunes

Venez voir ce que les ados ont préparé pour vous!

Luc Picard, porte-parole officiel

Québec

Hydro Québec

LE DEVOIR

Desjardins

Radio-Canada.ca

LE MONDE

Les services secrets pakistanais auraient collaboré avec les talibans

Madrid — Les services secrets pakistanais ont collaboré avec les talibans en Afghanistan, en contribuant à leur fournir des explosifs et en les entraînant au Pakistan, selon un rapport du renseignement militaire espagnol datant de 2005 et rendu public hier par la radio Cadena Ser.

«Les talibans, avec l'appui d'al-Qaïda et de l'Inter-Services intelligence (ISI) pakistanais ont reçu des explosifs devant être activés à distance», selon ce rapport du Centre d'intelligence des Forces armées espagnoles (CIFAS).

«Le plan est que les talibans utilisent ces dispositifs contre des véhicules pour assassiner [...] bien qu'il n'a pas été précisé contre quel type d'objectifs», selon un extrait de ce rapport classé confidentiel.

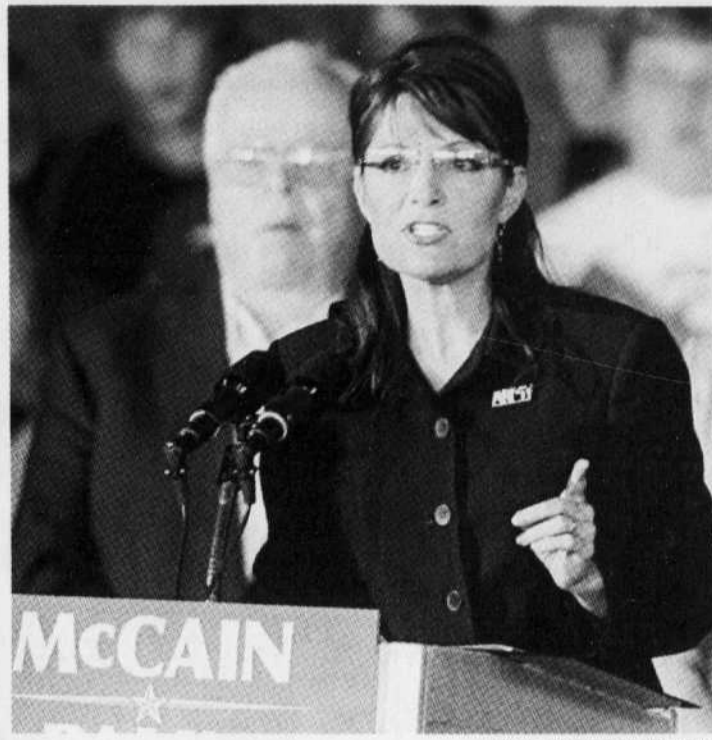
En 2005, le renseignement espagnol jugeait aussi «possible l'existence de camps d'entraînement pour la fabrication d'engins explosifs improvisés (IED, Improvised explosive device) en territoire pakistanais, où les talibans ont reçu un entraînement, appui et renseignements des services secrets pakistanais».

La Cadena Ser relève que les talibans emploient régulièrement des engins explosifs de type IED dans leurs attaques contre les convois des forces afghanes ou multinationales. Ces engins ont notamment causé la mort de quatre soldats espagnols et d'un interprète afghan lors de trois attaques contre le contingent espagnol déployé en Afghanistan entre juillet 2006 et février 2007, selon la Ser.

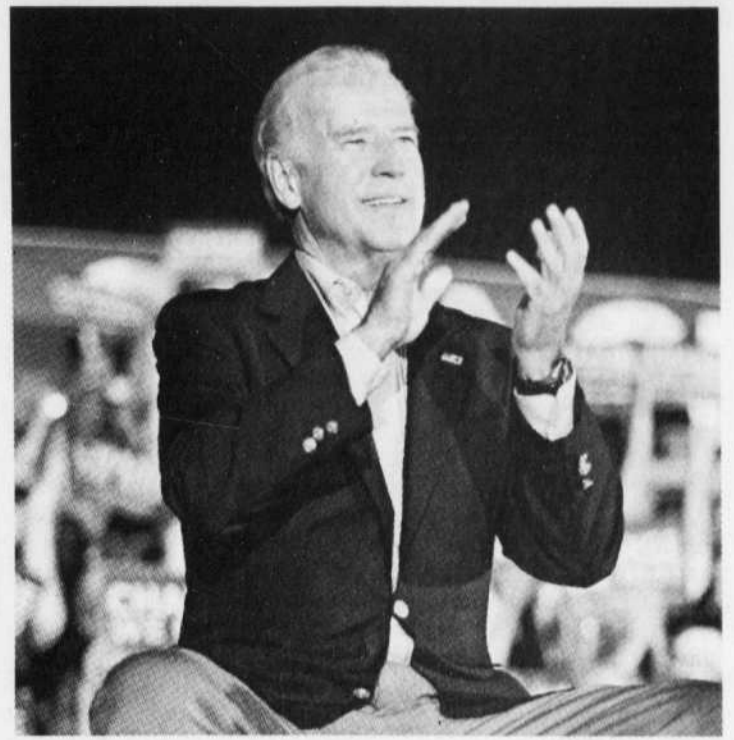
Le Pakistan vient de nommer un nouveau chef à la tête de l'ISI, le plus puissant de ses services secrets, dont le rôle de premier plan dans le combat contre al-Qaïda et les talibans est très critiqué, notamment par Washington.

Les États-Unis bombardent régulièrement les zones tribales du nord-ouest du Pakistan, où Washington pourchasse al-Qaïda et les talibans. Ils multiplient les pressions sur Islamabad qu'ils soupçonnent de ne pas produire assez d'efforts pour éradiquer la menace terroriste dans le nord-ouest du Pakistan.

Agence France-Presse



Sarah Palin



Joe Biden

Sarah Palin et Joe Biden croisent le fer ce soir

Un débat à haut risque

New York — C'est un débat très attendu. L'expérimenté mais gaffeur sénateur démocrate Joseph Biden et la novice républicaine Sarah Palin s'affrontent ce soir devant les caméras à Saint Louis, un débat qui s'annonce prometteur, mais aussi à hauts risques pour chacun des deux candidats à la vice-présidence américaine.

Mme Palin, qui gouverne l'Alaska, se prépare depuis trois jours avec des stratèges républicains dans le ranch de son colistier John McCain en Arizona, tandis que le sénateur du Delaware Joe Biden s'entraîne avec une femme, Jennifer Granholm, gouverneure démocrate du Michigan.

Une seule confrontation télévisée est prévue pour les colistiers de Barack Obama et John McCain avant l'élection présidentielle du 4 novembre.

Jusqu'ici méconnue, la très conservatrice gouverneure de l'Alaska a d'abord été perçue comme une brillante communicante après son discours d'acceptation qui a enflammé la convention républicaine de Saint Paul le 3 sep-

tembre. Mais elle est ensuite apparue beaucoup moins convaincante dans une série d'interviews télévisées, conduisant certains dans son camp à se demander si elle est vraiment prête pour briguer la vice-présidence. Lors de ces entretiens, celle qui avant d'être élue

Il n'y aura pas de session de rattrapage pour les postulants à la vice-présidence des États-Unis.

gouverneure en 2006 avait eu pour seule expérience politique d'avoir été maire de la ville de Wasilla (Alaska), s'est ainsi montrée incapable de décrire la doctrine de l'administration Bush en matière de politique étrangère.

Elle a également paru dépassée sur la question du plan de sauvetage du système financier américain et a semblé soutenir la position du démocrate Barack Obama sur la nécessité du lutter contre al-Qaïda du Pakistan.

Une mauvaise prestation

contre Biden, un spécialiste des questions de diplomatie et de défense, pourrait sérieusement affaiblir le ticket républicain, alors qu'une bonne performance pourrait lui permettre de retrouver son attrait initial.

L'expérimenté Joseph Biden, réputé sujet aux gaffes, devra de son côté tenir sa langue. Il s'est fourvoyé lors d'une récente interview sur la crise fi-

nançière, en déclarant: «Lorsque le marché boursier s'est effondré, Franklin D. Roosevelt est allé à la télévision et n'a pas seulement parlé des princes de la cupidité. Il a dit "Écoutez, voilà ce qui s'est passé"». En fait, c'est Herbert Hoover qui était président au moment du krach de 1929, et la radio, et non la télévision, était le média utilisé à l'époque.

Considéré comme un orateur prolifique, Joseph Biden devra également se plier à un format de débat court: après chaque question, les

deux colistiers auront chacun 90 secondes pour répondre, suivi d'un minidébat de seulement deux minutes. Le sénateur du Delaware devra aussi éviter les attaques trop brutales ou la condescendance, ce qui pourrait être interprété comme le signe d'un manque de respect à l'égard de sa rivale.

«Il a tendance, comme beaucoup de sénateurs, à parler avec condescendance. Et c'est un danger pour lui parce qu'il y a beaucoup de femmes dans le pays qui se sentent des affinités avec Palin», estime le stratège républicain Ed Rollins.

En tout cas, il n'y aura pas de session de rattrapage. Ce sera en effet l'unique face-à-face prévu entre postulants à la vice-présidence. Vendredi dernier, le premier des trois débats prévus entre Barack Obama et John McCain semble avoir donné un léger avantage au candidat démocrate dans les sondages. Les deux autres duels sont programmés les 7 et 15 octobre.

Agence France-Presse et Associated Press

SOMALIE

L'étau se resserre sur les pirates

Mogadiscio — L'étau se resserait hier autour des pirates qui retiennent depuis le 25 septembre près des côtes somaliennes un cargo ukrainien chargé d'armes, trois navires étrangers au moins étant en route, en plus des bateaux de guerre américains déjà sur place.

La Somalie a autorisé la Russie, dont un navire de guerre se dirige vers la région, à «combattre les pirates» près de ses côtes, a annoncé hier l'ambassadeur somalien à Moscou, Mohamed Mohamoud Handule.

Plus tôt dans la journée, le président somalien Abdullahi Yusuf Ahmed avait demandé à ses concitoyens et à la communauté internationale de combattre le fléau de la piraterie, en pleine expansion depuis ces derniers mois au large de la Somalie, pays en guerre civile depuis 1991.

Les pirates «imposent un embargo au peuple somalien et à la communauté internationale parce qu'ils bloquent les mouvements entre la Méditerranée et l'océan Indien, ce qui affecte

te non seulement la Somalie mais le monde entier», a-t-il déclaré à Mogadiscio. Ils «ont des agents et des bureaux à terre, où ils apportent leurs rançons et je crois que certains d'entre nous sont leurs complices», a-t-il dit.

Au moins trois bateaux de guerre étrangers faisaient route mercredi vers les côtes somaliennes, où des navires de la marine américaine — trois selon les pirates — surveillent déjà étroitement depuis plusieurs jours le cargo ukrainien *Faina*, ancré devant le port d'Hoby (500 km au nord de Mogadiscio).

Selon le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov, un navire de guerre russe et deux frégates malaisiennes se dirigent vers la zone.

Pour l'instant, les navires de guerre américains, qui disposent «d'énormes capacités à bord», maintiennent sous contrôle le *Faina*, a assuré un porte-parole du département américain de la Défense, Geoff Morrell.

Agence France-Presse

Mbeki appelé à la rescousse

Harare — L'ancien président sud-africain Thabo Mbeki est une nouvelle fois appelé à la rescousse comme médiateur au Zimbabwe, où le blocage se prolongeait hier dans des discussions pour la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Robert Mugabe s'est entretenu mardi avec Morgan Tsvangirai pour discuter de la répartition des portefeuilles dans le futur gouver-

nement. Mais, une fois de plus, ils ont échoué à s'entendre.

Pour sortir de l'impasse, Mouvement pour le changement démocratique (MDC) de Morgan Tsvangirai en appelle à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et aux Nations unies.

La SADC avait chargé Thabo Mbeki de la médiation dans la crise zimbabwéenne. — AFP

Rio de Janeiro

Des municipales sous surveillance de l'armée

CHANTAL RAYES

Un blindé de l'armée brésilienne prend position au pied de la Rocinha, la plus grande favela de Rio: 1200 hommes viennent de se déployer dans cet immense bidonville d'environ 100 000 habitants, construit à flanc de colline. La Rocinha est l'une des 27 favelas de Rio où le gouvernement du président Lula a décidé d'envoyer des troupes à l'approche des élections municipales du 5 octobre. Objectif: éviter l'intimidation des électeurs et permettre la libre circulation des candidats dans ces quartiers dominés par des gangs de narcotrafiquants ou des milices de paramilitaires (policiers ou ex-policiers, gardiens de prison et pompiers).

Ces gangs armés fournissent un minimum d'aide sociale à une population démunie, mais c'est surtout par la terreur qu'ils s'imposent, n'hésitant pas à liquider toute opposition. Ils sont maintenant accusés d'utiliser la manière forte pour faire élire leurs candidats au conseil municipal de la deuxième ville du Brésil. Certains de leurs adversaires affirment être empêchés de faire campagne dans les favelas sous leur contrôle et, au début du mois, la justice a dû interdire l'entrée des téléphones cellulaires dans les bureaux de vote. Les paramilitaires voulaient en effet obliger les électeurs à photographier avec leur appareil l'écran de l'urne électronique pour s'assurer qu'ils avaient bien voté...

À la Rocinha, comme dans d'autres favelas, l'entrée de l'armée, annoncée à l'avance, n'a pas donné lieu à des heurts avec les gangs. S'agissant dans leurs gilets pare-balles, fusils en bandoulière, les soldats patrouillent le long de la rue principale dans l'indifférence générale.

«Avec eux, on se sent plus en sécurité», se borne à dire Cicero, un quinquagénaire. Juliana, elle, trouve



La démonstration de force du gouvernement réussira-t-elle à intimider les narcotrafiquants et les paramilitaires?

leur présence inutile. «D'abord, les trafiquants ne se mêlent pas de la vie des travailleurs honnêtes, ensuite, il n'y a pas de pressions sur les électeurs et il n'y en a jamais eu», martèle-t-elle. Leonardo, un jeune «moto-taxi», n'est pas de cet avis. Il revendique «le droit de choisir».

Or, la Rocinha, comme la favela voisine du Vidigal, également occupée par l'armée, n'a qu'un seul candidat au conseil municipal: Claudinho da Academia, dont les affiches électorales envahissent les murs, les devantures des commerces et les façades des immeubles. Ce candidat est justement celui de Nem, le caïd qui contrôle les points de vente de la drogue cachés dans les ruelles de la Rocinha et du Vidigal.

«Il y a quelques mois, raconte un militant associatif sous couvert d'anonymat, Nem a convoqué la quinzaine d'habitants de la favela qui briguaient un siège au conseil municipal. Il les a sommés de retirer leur candidature au profit de Claudinho.»

Inquiet, l'homme s'interrompt un instant à la vue d'un «espion», puis reprend: «À l'exception d'un seul, menacé depuis de représailles, ils ont tous obtempéré pour ne pas mourir. Même chose pour les commerçants auxquels Nem a intimé de contribuer financièrement à la campagne. Mais les gens n'en parlent pas, ils ont peur.» Pour lui, les électeurs pourraient certes suivre les campagnes d'autres candidats à la télé, mais «ce n'est pas suffisant».

Claudinho da Academia préside également une association d'habitants de la favela. C'est là qu'il reçoit, entouré de sa clique. Le candidat balaise d'un revers de la main les accusations et joue sur la corde sociale. Pour lui, «la présence des soldats n'a d'autre but que de satisfaire une société qui n'accepte pas que les classes travailleuses aient un représentant au pouvoir». Parmi les soutiens de Claudinho, figure aussi le Parti républicain brésilien (PRB), lié à la puissante Eglise universelle du Règne de Dieu, un culte néopentecôtiste. Or, le PRB n'est autre que le parti du vice-président de la République et de Marcelo Crivella, l'un des candidats les mieux placés dans les sondages pour se faire élire maire de Rio, lui-même soutenu par le président Lula...

Au Brésil, crime organisé et politique font d'ailleurs souvent bon ménage. Le conseil municipal de Rio compte déjà des élus accusés d'appartenir à des milices de paramilitaires, mais leurs partis, qui recueillent les dividendes électoraux de leurs méthodes, se gardent bien de les expulser. Pour l'association anonyme, la présence des troupes dans ces favelas aura été de trop courte durée pour atteindre ses objectifs.

Par manque d'effectifs, les troupes ne restent que trois jours dans chaque favela. Le seul candidat à avoir osé venir faire campagne à la Rocinha pendant les trois jours que l'armée y a passé n'est pas un habitant des lieux...

«Une fois l'armée partie, les habitants sont à nouveau intimidés, estime Gentil, un commerçant. Il aurait fallu qu'elle reste sur place». C'est aussi l'avis du journal *O Globo*, qui rappelle que l'État lui-même, en abandonnant les favelas à leur sort, a ouvert la voie à l'occupation de ces quartiers par des gangs armés.

Libération

ÉDITORIAL

BOLIVIE ET ÉQUATEUR

Explosion andine

Va pour les nobles appels au dialogue pour sortir de la crise en Bolivie. Il ne faut pas pour autant se leurrer. L'affrontement est pour ainsi dire inévitable, se déployant sur fond de cinq cents ans de racisme et d'exploitation systémique.

Limpasse de tous les dangers en Bolivie. Le gouvernement d'Evo Morales, premier président autochtone élu à la fin de 2005, et les élites traditionnelles de droite, soutenues par les gouverneurs autonomistes des cinq départements les plus riches du pays, sont engagés dans un bras de fer qui a dégénéré depuis le printemps dernier. Les parties devaient, sous parrainage régional, se retrouver lundi dernier à Cochabamba pour faire de nouveaux efforts de dialogue. Les pourparlers n'ont pas encore repris. Le blocage est tel qu'en l'État, ni l'une ni l'autre des parties ne semble en mesure de s'imposer par la voie des urnes.

Car la conjoncture bolivienne a ceci de fascinant que les protagonistes, pour faire la preuve que leur cause respective est légitime, se sont battus fort démocratiquement, à coups de référendums. Le problème, c'est qu'en définitive le recours à l'arme référendaire aura surtout débouché sur une radicalisation des positions dont on ne sait plus comment se sortir.

Alors, quoi? L'élection du syndicaliste paysan qu'est Evo Morales représente un temps historique dans le développement du mouvement identitaire autochtone en Amérique latine. Le projet de son Mouvement vers le socialisme (MAS) vise à refondre de façon majeure les règles du jeu politique. En point de mire: la redistribution sous contrôle étatique des revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles, notamment du gaz, concentrées dans la zone amazonienne.

Il y a lieu de reprocher à Morales, tiré à gauche par sa base, de n'avoir pas redoublé d'effort pour inclure l'opposition dans la rédaction et l'adoption de la nouvelle Constitution bolivienne, qui fait à l'heure actuelle l'objet de tous les déchirements, ou encore de vouloir exagérément centraliser l'État dans un pays où les sensibilités régionales sont partout importantes. Cela ne peut toutefois faire oublier qu'en l'occurrence, les revendications autonomistes dont la droite se fait la championne se résument au refus du changement.

Encore que l'opposition est moins unie dans son radicalisme anti-La Paz qu'il n'y paraît. L'intransigence du gouverneur de Santa Cruz ne traduit pas l'esprit de compromis manifesté en dimensions relativement plus larges dans les autres départements qui forment l'opposition. M. Morales parviendra-t-il à tirer profit de cette diversité?

L'impasse devant laquelle se trouve la Bolivie tranche en tout cas avec l'aisance avec laquelle, en Équateur, le président de gauche Rafael Correa, élu fin à la de 2006, a fait approuver, avec près de 70 % d'appuis, une nouvelle constitution progressiste au référendum tenu dimanche dernier. Voici deux petits pays qui rivalisent de culture raciste et de ressentiment à l'égard de la classe dominante blanche.

Correa joue plus finement la partie que Morales face à son opposition de droite, en raison du fait qu'il dispose d'une plus grande marge de manœuvre que son homologue bolivien, menotté par la constellation de mouvements sociaux qui forment le MAS. Pour autant, l'Équateur est exposé aux mêmes défis: quoi que de justesse, la nouvelle constitution a été rejetée dans la ville côtière de Guayaquil, poumon économique du pays.

Dans une entrevue réalisée en 2001, l'ex-gouverneur de la Banque centrale de l'Équateur nous disait du monde andin qu'il était un volcan sur le point d'exploser. Ainsi donc, il explose.

LE PLAN CHAREST

Pourquoi le Nord?

Le premier ministre Jean Charest a trouvé trois grandes causes à défendre à la veille d'une prochaine élection: la mobilité de la main-d'œuvre; la négociation d'un accord de libre-échange avec l'Europe; le développement économique du Grand Nord. Sans vouloir minimiser la nouvelle «vision» de ce gouvernement, on peut s'interroger sur sa portée.

Dans certains secteurs comme la santé, le Québec fait face à des besoins qu'il est difficile de combler à cause des conditions posées par les corporations ou de la réglementation en vigueur. Il faut donc saluer l'initiative du premier ministre.

Cela dit, ce n'est pas demain la veille qu'un omnipraticien français pourra pratiquer chez nous sans autre formalité que de chercher un hôpital prêt à le recevoir. Par ailleurs, il faut aussi être conscient qu'une plus grande mobilité favorise l'exode de travailleurs spécialisés quand leurs conditions de travail sont moins intéressantes ici qu'ailleurs. La mobilité n'a pas que des avantages, surtout lorsqu'il y a pénurie.

Pour ce qui est d'un éventuel traité de libre-échange avec l'Europe, le projet ne date pas d'hier: Pierre Elliot Trudeau en avait fait un axe important de sa politique de diversification du commerce, sans succès. M. Charest aurait-il des arguments plus convaincants pour amener l'Union européenne à une table de négociation? On en doute...

Quant au Plan du Nord sur lequel M. Charest semble tabler le plus, il y a bien sûr l'hydroélectricité, mais pour le reste, la réalité invite à la modestie.

À Québec, on parle de construire des routes et des infrastructures, mais pourquoi? Pour y attirer les touristes? Sans doute, mais quand même!

En fait, la vraie raison, ce sont les ressources minières. Or, voilà une industrie très cyclique et peu intéressante en matière de retombées économiques... sans parler des retombées environnementales.

Il y a un an, on ne comptait plus les projets. Grâce à la forte demande mondiale et aux prix élevés, la valeur des titres de ressources en Bourse atteignait des sommets, ce qui facilitait la recherche de capitaux. Dans la région de Lebel-sur-Quévillon, Breakwater a même dû faire venir des mineurs tunisiens faute d'avoir trouvé sur place des ouvriers compétents.

Mais voilà, depuis deux mois, la source de capitaux est à sec, les prix ont chuté (sauf pour l'or) et compte tenu des coûts d'exploitation à la hausse, la plupart des sociétés retardent ou annulent leurs projets. À moins d'une relance peu probable à court terme, il faudra peut-être attendre des années avant de revivre la frénésie de 2007.

Si le gouvernement Charest veut prouver qu'il est le mieux placé pour stimuler une économie de plus en plus fragile, ce n'est pas vers les mines, le tourisme ou les forêts qu'il doit attirer l'attention des électeurs, mais vers des projets à forte valeur ajoutée, tant dans la fabrication que dans les services.

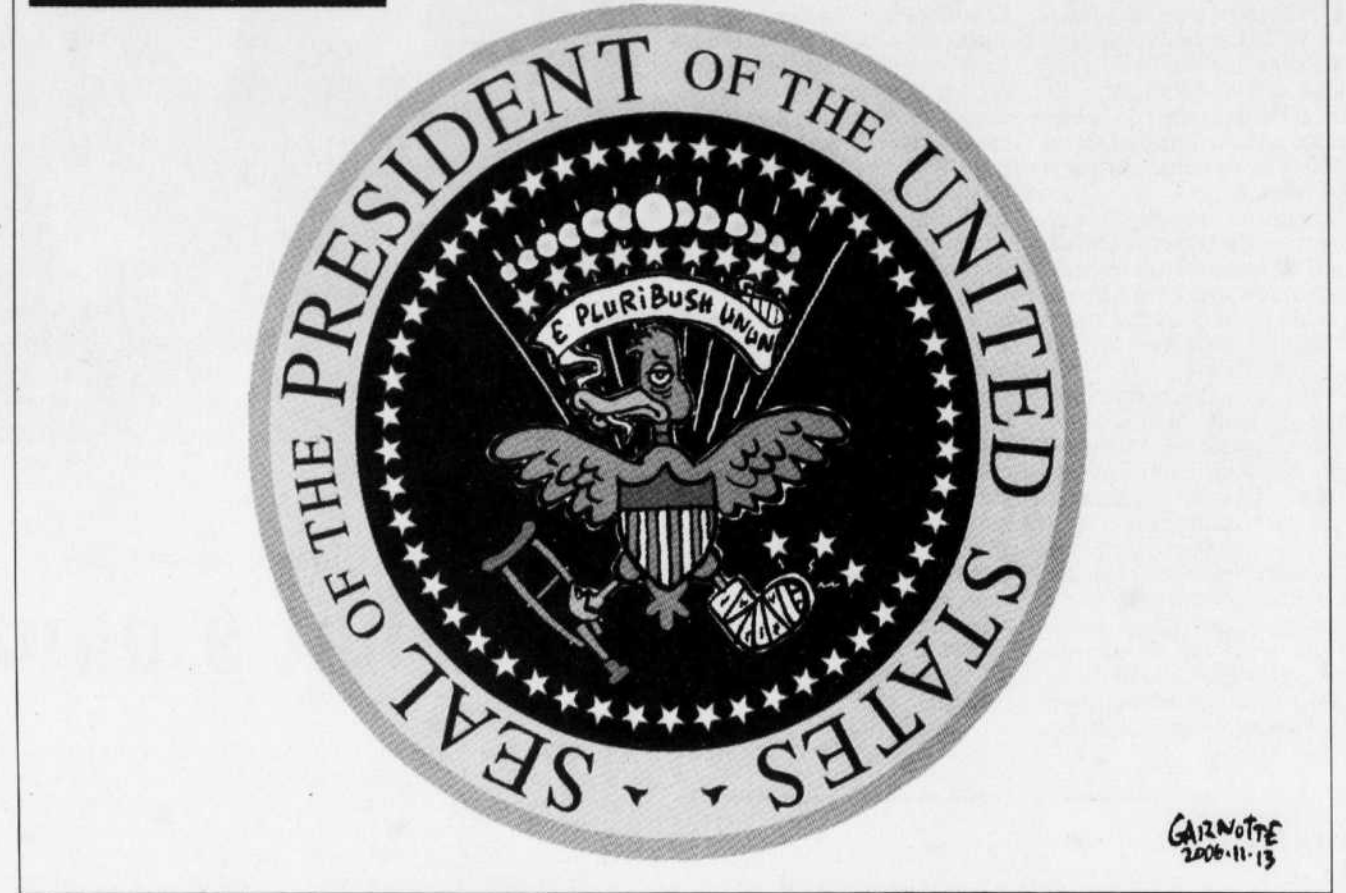
Comme l'avait réussi le gouvernement du Parti québécois au lendemain de la récession de 1991, le prochain gouvernement du Québec doit identifier ces secteurs d'avenir pour les jeunes Québécois et profiter de la crise actuelle pour mettre en place les infrastructures et les incitatifs indispensables pour prendre ensemble le prochain virage vers une économie essentiellement basée sur le savoir, la créativité et la capacité de concurrencer les pays les plus avancés.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

LE CANARD BOÎTEUX...



REPRISE

LETTRES

Imiter les Australiens

Si le premier ministre canadien copie le premier ministre australien, alors la population canadienne a le droit de copier la population australienne!

Les Australiens ont jeté dehors le premier ministre John Howard (le mentor de Stephen Harper) aux dernières élections générales australiennes, qui se sont tenues le 24 novembre 2007. Le Labor Party du chef Kevin Rudd a gagné 83 sièges (sur 150) alors que Liberal Party de John Howard en a perdu 20 pour n'en conserver que 55. Le premier ministre John Howard a même perdu son propre siège lors de cette élection.

John Howard avait engagé l'Australie dans la guerre d'Irak, aux côtés des troupes américaines, et il avait aussi été le principal supporter de la politique d'inaction de Bush dans le dossier des changements climatiques. Le nouveau premier ministre australien, Kevin Rudd, a annoncé immédiatement après les élections qu'il renouait avec les accords de Kyoto.

Monsieur Harper, vous voulez copier l'Australie? Je propose que tous les Canadiens le fassent aussi!

Charles Camirand
 Le 1^{er} octobre 2008

Quel est le véritable taux de participation?

Élection après élection, tous les acteurs du milieu politique se plaignent d'un taux de participation aux élections en chute libre. On y voit une baisse de l'intérêt de la population pour la politique et chacun laisse libre cours à son analyse.

J'aimerais prévenir la litanie habituelle qui nous sera servie le 15 octobre prochain pour signaler un problème structurel: l'impossibilité pratique de retirer un nom de la liste électorale.

Depuis deux ans maintenant, j'essaie de faire retirer un mort et une vieille dame partie vivre en Angleterre des électeurs potentiels de mon comté. À Elections Canada, on me répond que je dois fournir le certificat de décès d'une personne que je n'ai jamais connue ou que la famille anglaise doit venir remplir la demande pour la vieille dame. Kafkaïen!

En conséquence, notre maisonnée affiche un taux de participation de 50 % depuis 2006

même si tous ses résidents vont voter. Je pose dès lors la question: que vaut le taux de participation aux élections?

Marc Gauthier
 Québec, le 30 septembre 2008

Harper censure aussi les scientifiques

Andrew Weaver est un climatologue canadien de réputation internationale. Il est un des rédacteurs du dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de l'ONU.

Le Dr Weaver rappelle qu'en 2006, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a supprimé cinq organismes fédéraux dédiés à la protection de l'environnement. En 2007, il a empêché les partis de l'opposition et les ONG de faire partie de la délégation canadienne à la conférence de l'ONU sur le climat, à Bali. Plus tard en 2007, M. Harper nommait un représentant de l'industrie du charbon à la tête du principal organisme ayant pour mandat de le conseiller sur les questions environnementales. À l'été 2007, il a ordonné à tous les scientifiques d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada de ne plus accorder d'entrevues aux médias sans l'approbation du bureau du premier ministre.

Andrew Weaver nous apprend que les scientifiques s'abstiennent maintenant de dénoncer publiquement la situation de peur de représailles des conservateurs de M. Harper. Il révèle aussi que l'intimidation a même été jusqu'au licenciement de collègues.

En cette période électorale, il serait intéressant de savoir si Stephen Harper pourrait désormais s'engager à cesser toute intimidation idéologique envers les scientifiques. Quels seront les budgets alloués à la recherche fondamentale dans un prochain gouvernement conservateur? Si le passé est garant de l'avenir, des réponses honnêtes sont peu envisageables car l'obscurantisme semble déjà érigé en système par le nouveau parti réformiste.

Robert Poulin
 Saint-Jean-Christophe, 30 septembre 2008

L'anglais au CAA

J'ai demandé un plan de la ville de Québec dans un bureau du CAA. J'ai constaté que les

couvertures de ce plan étaient presque uniquement en anglais. Ce fut un choc pour moi. Je n'avais jamais imaginé que le Club se foudroyait un jour de la langue française. Bien plus, il a trouvé le moyen de faire des fautes de français dans le peu de français qu'on voit.

L'adresse de chaque succursale au Québec est indiquée en anglais, les renseignements concernant le service d'urgence et le service pour les sourds sont en anglais. Pour la mention du prix, c'est l'unilinguisme français. Il faut le faire! L'appellation «*Québec City*» est en caractères plus gros que l'appellation légale «*Québec*». On lit «*Lac Sainte-Charles*». Belle coquille! Les noms Sainte-Foy et Saint-Augustin sont écrits avec un «*St*» alors que l'espace ne manque pas et que l'usage en français veut que l'on écrive le mot «*Saint*» au long.

On lit «*des renseignements*». Y a-t-il eu un réviseur? Cette publication est appelée «*carte*», traduction fautive de l'anglais «*map*»; or, il s'agit du plan de la ville, à la différence d'une carte routière. Le sigle CAA ne correspond pas au nom de l'Association canadienne des automobilistes, mais à celui de «*Canadian Automobile Association*».

Cette publication est une insulte pour les francophones. Elle n'est pas à l'honneur du club. Comment exiger du français des anglophones quand des francophones mettent leur langue sous le boisseau?

Robert Auclair
 Québec, le 30 septembre 2008

Déménagement: une analyse superficielle

Soupçonnant les conservateurs d'enflure verbale et remettant en question à bon droit l'étendue du démantèlement en Afghanistan, M. Thomas Déry reproche à Stephen Harper de produire des demi-vérités, mais multiplie lui-même les erreurs de calcul. En effet, un déménagement sur un milliard de mètres carrés n'équivaut pas à un million de kilomètres carrés démantelés, mais bien... à mille kilomètres carrés, soit un terrain de 31,62 x 31,62 kilomètres de côté —, soit à peu près la longueur de l'île de Montréal. Cela dit, côté propagande impériale, le choix de l'unité métrique est une réussite: M. Déry ne fut certes pas le seul sceptique que ce savant calcul aura laissé à la surface du problème.

Alain Vadeboncoeur
 Longueuil, le 30 septembre 2008

LIBRE OPINION

Le devoir d'éclairer le lecteur

DOMINIQUE LAVOIE
 Journaliste indépendante

Dans *Le Devoir* du 29 septembre, je suis l'objet de l'article intitulé *Une présumée scab écartée du NPD*, signé par la journaliste Isabelle Porter. Elle ne manque jamais une occasion de mentionner dans ses articles qu'une personne a refusé de répondre à ses questions: ses lecteurs réguliers le savent. Ce qu'ils ne savent pas, par contre, c'est qu'elle ne prend pas toujours la peine de contacter les personnes qui font l'objet d'insinuation dans ses reportages.

Je souhaite donc l'aider à bien faire son travail, et à le faire jusqu'au bout. Dans cet article, elle avance que j'ai été expulsée du NPD pour laisser entendre par la suite que je n'étais toutefois pas la candidate officielle. Elle affirme aussi que j'étais employée de Canoë. Or, ces deux affirmations sont totalement fausses.

Premièrement, lors des discussions au sujet de ma candidature éventuelle pour le NPD, informée de l'appui de ce parti aux employés du *Journal de Québec*, j'ai expliqué au directeur général de la campagne du NPD, M. Eric Hébert Dal, la nature de mon contrat avec le Réseau Canoë. À ses yeux, malgré que je n'avais rien à me reprocher, malgré le fait que j'aurais été une excellente candidate, honnête et intègre — ce qui a été mentionné au *Devoir* —, il a répondu

que malheureusement, dans les circonstances, à cause de la perception que ma candidature pourrait susciter, il serait préférable de ne pas poursuivre mes démarches. Il ajoutait que si l'élection avait lieu dans six mois, alors que toute cette affaire serait oubliée, j'aurais des chances.

Deuxièmement, je n'ai jamais été employée de Canoë, mais bien fournisseur pour ce réseau. Le contrat que j'ai signé couvrait une période de quatre mois, soit du 4 juin au 4 septembre 2007. À partir du moment où j'ai signé ce contrat, rien ni personne n'aurait pu m'empêcher de l'honorer et mon devoir était de le mener à terme, ce que j'ai fait.

De plus et malgré qu'on ait tenté de m'en faire porter l'odieuse, je n'ai jamais été impliquée de quelle manière que ce soit dans le litige qui opposait Québecor et les employés qui étaient en lock-out: c'est une question qui devait être réglée entre ces deux parties. Jamais je n'ai reçu de mise en demeure, de citation à comparaître ou quoi que ce soit, ni de qui que ce soit dans leur conflit. J'ai fait le travail pour lequel j'ai été payée, selon les termes du contrat. Isabelle Porter pourra donc le noter.

On entend souvent dire que le monde politique est sale parce qu'il ne fait pas état de toute la vérité. Je crois qu'il faudrait aussi regarder du côté de l'empire médiatique, qui se targue d'être le quatrième pouvoir, celui qui s'arrange

pour protéger ses amis, sans discernement, celui qui prend bien soin de ne donner la parole qu'à ceux qu'il protège au nom... du droit du public à être bien informé. Quand on fait du journalisme propre, on vérifie ses informations et on donne la parole à tous les intervenants qu'on cherche manifestement à impliquer.

Réplique

Mme Lavoie a raison de dire que je ne l'ai pas contactée. Le fait que je ne l'ai pas fait n'enlève toutefois absolument rien à la validité des informations contenues dans l'article et cautionnées par le NPD.

Qu'elle soit coupable ou non dans cette affaire, Mme Lavoie fait partie des personnes mises en cause par le syndicat des employés du *Journal de Québec* dans une plainte déposée en novembre 2007 à la Commission des relations de travail (CRT) et à propos de laquelle aucune décision n'a encore été rendue.

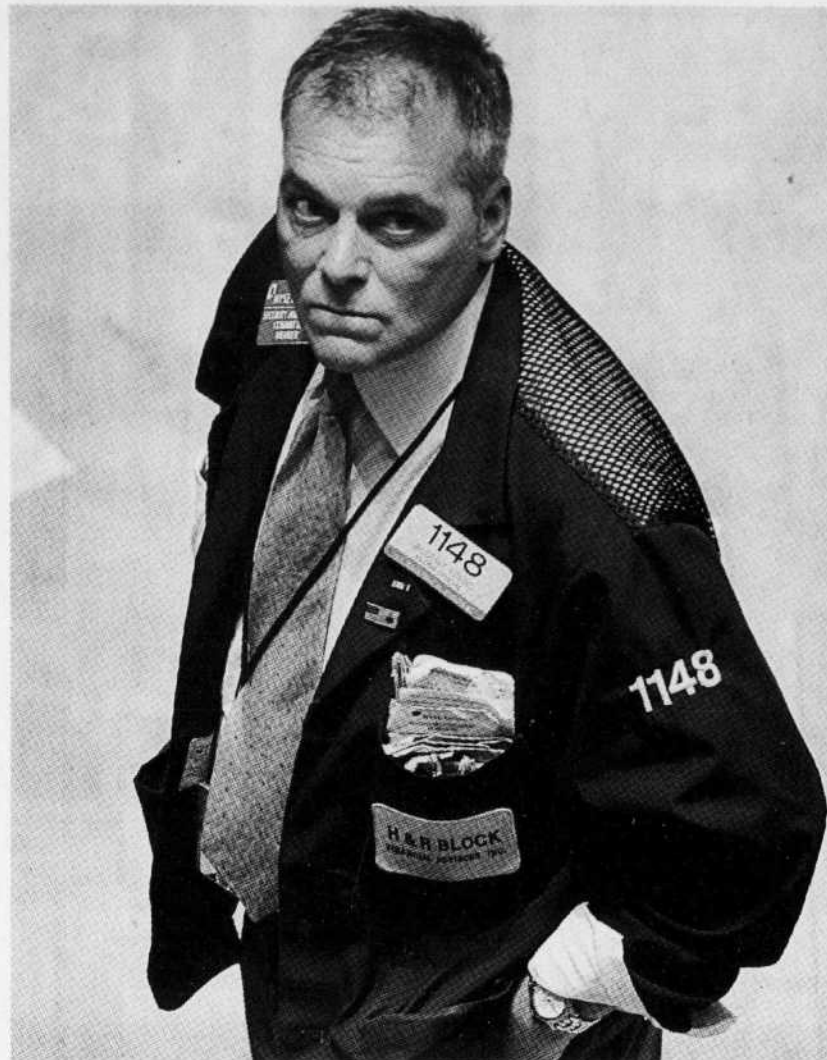
Enfin, j'ai pris bien soin dans l'article de souligner que Mme Lavoie était «*présumée*» scab et ne me suis pas prêtée à quelque sous-entendu que ce soit à cet égard. L'article s'en tient aux faits et ne contient aucun procès d'intention contre Mme Lavoie, ce qui est loin d'être le cas dans sa réplique à mon endroit.

Isabelle Porter

IDÉES

Crise financière:
Où est le
gendarme?

Dans le domaine
de la délinquance
financière,
qui fait quoi au Canada?



TIMOTHY A. CLARY AGENCE FRANCE-PRESSE

JEAN-CLAUDE HÉBERT

Avocat

Sil les gens d'affaires et les entreprises sont le moteur de l'économie, la bourse et les opérateurs financiers n'en sont que l'accessoire. Actuellement, l'énorme crise financière qui sévit aux États-Unis ébranle l'économie américaine et, indirectement, la nôtre. Voilà que l'accessoire menace le principal. Cette fois, le lien entre la finance et le capitalisme libéral est déterminant pour le bien-être collectif.

Le FBI enquête sur les allégations de fraude concernant plusieurs banques d'affaires américaines. Chez nous, la GRC agit sporadiquement contre les financiers véreux. Par contre, c'est au pas de charge que l'Autorité des marchés financiers (AMF) empile les dossiers de poursuite contre des contrevenants à la réglementation financière. Comme si la présomption d'innocence n'était qu'un artefact décoratif, l'AMF annonce (habituellement avant le procès) qu'elle suggère de lourdes amendes, voire la prison.

Qui fait quoi?

Dans le domaine de la délinquance financière, qui fait quoi au Canada?

Jean St-Gelais, président-directeur général de l'AMF, revendique une double mission: police et régulation. À son avis, la population s'attend à ce que l'organisme qu'il dirige prévienne le «crime» financier, démasque les auteurs et «fusse condamner les bandits à cravates». «C'est notre responsabilité», dit-il. Pour raffermir la confiance du public, le patron de l'AMF précise que le régulateur de la finance doit également «encadrer, de façon rigoureuse, l'industrie des marchés financiers».

Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, parle clairement: «La clé du succès dans toute enquête de crime économique, c'est l'échange d'information, c'est le travail d'équipe». Envieuse du système américain de justice, la ministre vantait récemment au cours d'un point de presse «le lien qui se fait souvent, aux États-Unis, entre, d'une part, l'information que détient une commission des valeurs mobilières et les procureurs qui doivent poursuivre».

Compétition plutôt que partenariat

Selon elle, la Charte canadienne des droits et libertés fait obstacle à l'application efficace de la loi: «Vous ne pouvez pas utiliser une information d'un côté bureaucratique, d'une bureaucratie ou d'une institution, pour pouvoir ensuite incriminer une personne.»

Libérale de bon ton, Mme Jérôme-Forget ne suggère quand même pas de changer notre charte. Elle propose plutôt de voir comment «il pourrait y avoir plus d'échange d'informations» et «s'il n'y a pas exagération dans ce mur, cette muraille qui existe entre les deux [AMF et police], pour voir s'il n'y a pas lieu de partager de l'information».

En somme, la grande argentine du Québec nous dit que l'incohérence des lois force la police et l'AMF à travailler séparément. Dans un contexte d'enquêtes autonomes, dont les fruits sont jalousement conservés dans des silos, chaque organisme agit en compétiteur plutôt qu'en partenaire.

Après avoir déploré l'inefficacité du système actuel d'enquête et de poursuite de la délinquance financière, la ministre disait être «en train de regarder justement actuellement est-ce qu'il n'y a pas eu là abus, et que par conséquent il pourrait y avoir plus d'échange d'information».

État des lieux

La solution se trouve dans la Loi sur les valeurs mobilières. En effet, l'AMF peut communiquer tout renseignement à un «organisme qui est chargé en vertu d'une loi de prévenir, détecter ou réprimer le crime». Il suffit que le renseignement pertienne soit lié à une infraction en matière de valeurs mobilières.

De plus, lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une personne «a commis [...] à l'égard de l'application d'une disposition en matière de valeurs mobilières, une infraction criminelle [...] et que ce renseignement est nécessaire à l'enquête relative à cette infraction», l'AMF peut également communiquer toute information pertinente à la police.

Muraille fictive

Voilà que la prétendue muraille entre l'AMF et la police se fissure. Ce n'est pas tout. Le processus de divulgation de renseignements est bilatéral. En effet, le Code criminel prévoit qu'un juge peut, sur demande sommaire, permettre à la personne (ayant un intérêt dans une chose détenue par la police) de l'examiner et d'en faire des copies. D'ailleurs, dans les enquêtes policières d'envierge, les autorités fiscales font régulièrement l'examen des documents ou renseignements saisis et conservés par des policiers. Rien n'empêche l'AMF d'en faire autant.

Cette fois, la muraille entre l'AMF et la police s'écroule. Qui plus est, le droit au silence du citoyen sous enquête ne fait aucunement barrage à la communication de renseignements pertinents entre deux organismes d'investigation. Selon la Cour suprême (affaire Laroche), un

fonctionnaire provincial peut légalement, pour fin d'enquête criminelle, transmettre à la police des renseignements obtenus dans l'exécution de ses fonctions.

Des obstacles

À certaines conditions et sous peine de sanction, un juge peut même ordonner à l'AMF de communiquer des documents ou des renseignements à la police. Advenant l'inculpation de la personne visée par l'ordonnance judiciaire de divulgation, la poursuite ne pourra jamais utiliser directement cette preuve matérielle contre l'accusé.

Une fois les renseignements pertinents connus et localisés, rien n'empêche la poursuite de les mettre en preuve par un témoin qui n'est pas l'accusé. Le droit au silence et la protection contre l'auto-incrimination de ce dernier sont alors pleinement respectés. Ce qui fait obstacle à l'efficacité de la justice canadienne en matière de délinquance financière, ce n'est pas la Charte canadienne des droits et libertés. C'est plutôt la myopie de la ministre des Finances envers la Loi québécoise sur les valeurs mobilières.

Ce qui fait obstacle à l'efficacité de la justice, c'est la myopie de la ministre des Finances envers la Loi sur les valeurs mobilières

Régulation canadienne

Il y a plus encore. Pour contrer le projet du gouvernement central de créer une commission fédérale des valeurs mobilières, la ministre Jérôme-Forget et l'AMF mènent une campagne stérile. La stratégie québécoise consiste à vanter l'efficacité du système d'harmonisation des douze organismes de régulation provinciaux et territoriaux.

Par contre, l'AMF rogne une partie importante de la compétence fédérale en matière de droit criminel. En gonflant des infractions réglementaires par l'ajout de lourdes sanctions, l'organisme québécois de régulation revêt le costume du gendarme de la délinquance financière. Certes, dans l'opinion publique, l'AMF embellit son image. Mais elle brouille les pistes de l'efficacité.

Plutôt que de mener une guérilla d'arrière-garde contre le gouvernement fédéral, la ministre Jérôme-Forget ferait mieux de convaincre tous ses homologues (provinciaux, territoriaux et fédéral) de créer un organisme canadien des valeurs mobilières, par opposition à une commission fédérale des valeurs mobilières.

Au lieu de treize organismes régulateurs, il n'y en aurait qu'un seul. L'Ontario et le Québec pourraient toutefois y jouer un rôle déterminant. En effet, les activités financières du pays se passent essentiellement à Toronto et, dans une mesure moindre, à Montréal.

L'effet d'un débat sur l'issue du scrutin

JEAN NOISEUX

Spécialiste en sondage d'opinion publique

Depuis 50 ans, le débat des chefs est devenu une véritable institution électorale au Québec et au Canada. D'une part à cause de sa position charnière dans la campagne électorale. Ainsi, après le débat, on note généralement un changement de tempo. Et d'autre part parce que cette émission rejoint, selon les mesures d'auditoire, un public très large, incluant, pour la première fois depuis le début de campagne, une forte proportion d'électeurs non décidés.

On oublie trop souvent que le public, c'est-à-dire monsieur et madame Tout-le-Monde, est très accaparé par les tâches quotidiennes. En excluant le temps réservé au sommeil, pratiquement 90 % du temps disponible des gens de la classe moyenne est absorbé par le travail, les exigences de la vie quotidienne et les enfants. Il reste donc peu de temps pour les loisirs et encore moins pour la politique.

Connaître les enjeux

Il faut également tenir compte du fait que les nouvelles et les émissions d'affaires publiques rejoignent très inégalement les différents sous-groupes de la population. Ainsi, ceux qui sont rejoints par l'information ont plus de 50 ans et sont des hommes, en très grande majorité.

Pour la population non politisée, qui détient pour

tant la clé de l'élection avec le cinquième des électeurs inscrits, le débat des chefs constitue une première occasion de s'informer des enjeux mis de l'avant par la campagne électorale.

Pour les électeurs décidés, le chef gagnant du débat est généralement le chef de la formation politique de laquelle ils sont partisans. Ce n'est donc pas le chef qui détermine le choix de ces électeurs, mais plutôt l'affiliation partisane. L'effet net sur le vote sera nul.

À l'opposé, le comportement des électeurs non décidés est moins évident. Lorsque les enjeux sont complexes ou trop éloignés de leurs préoccupations immédiates, ils ont tendance à se fier aux observations des commentateurs ou encore aux opinions exprimées par leur entourage.

Chute d'indécision

Il y a d'autres déterminants du vote que le seul débat des chefs. Cependant, ce débat marque chez certains électeurs non décidés le début d'un intérêt pour la campagne, ce qui expliquerait partiellement la baisse progressive de l'indécision de l'électorat jusqu'au jour du scrutin. Le changement de tempo de la campagne observé après le débat des chefs serait donc bien réel.

Le débat des chefs, en raison de son très large auditoire, peut orienter la campagne dans un sens ou dans un autre. Par exemple, l'argument massue asséné par Brian Mulroney à John Turner au débat du 25 juillet 1984 a été à l'origine du dérapage de la campagne libé-

rale. Même s'il s'agissait de nominations politiques faites par son prédécesseur, Pierre Elliott Trudeau, John Turner ne s'en est jamais remis et a été sur la défensive jusqu'à la fin de la campagne électorale. Brian Mulroney a gagné le débat des chefs, et le parti conservateur, l'élection! Parfois, le débat des chefs n'a qu'une influence temporaire sur les intentions de vote.

Effet accélérateur

Au débat des chefs de la campagne québécoise de 1994, Jacques Parizeau avait complètement dominé son adversaire Daniel Johnson fils. Dès le lendemain, les intentions de vote du Parti québécois avaient augmenté pour revenir finalement, une semaine plus tard, à leur position d'avant le débat.

Donc, le débat des chefs n'a pas forcément un effet décisif sur l'issue d'un scrutin, d'autant plus que cet échange musclé survient près de deux semaines avant le vote. Et comme une année en politique équivaut à une éternité, une journée de campagne électorale équivaut à une année!

Néanmoins, on s'accorde généralement pour admettre que le débat des chefs a un effet accélérateur en cette mi-temps de la campagne, ce qui est loin d'être négligeable vu le raccourcissement de la durée des périodes électorales. Mais surtout, il demeure un *momentum* important dans la conscientisation des électeurs non décidés. Ceux pour qui l'élection constitue le seul geste politique qu'ils posent, tous les quatre ans.

Pour des
états généraux
de l'universitéJACQUES PELLETIER ET
NORMAND BAILLARGEON

Respectivement professeurs au département d'études littéraires et au département d'éducation et de pédagogie de l'UQAM et membres du collectif de rédaction de la revue A Bâbord

L'université, au Québec comme partout en Occident, traverse actuellement une crise majeure. Ce n'est pas la première, bien entendu. Mais ce pourrait être la dernière si elle devait, à terme, se conclure par sa disparition sous la forme de l'institution de savoir et de sagesse qu'elle a incarnée au cours du dernier millénaire.

Au Québec, cette crise se présente d'abord comme une crise financière. C'est sa dimension la plus visible, celle qui frappe davantage l'opinion publique. Elle se traduit par des déficits budgétaires considérables dans chacun des établissements. Elle se manifeste aussi dans le sous-financement chronique dont souffre l'ensemble du réseau, auquel il faudrait injecter une somme supplémentaire d'environ 350 millions de dollars annuellement pour tout juste le mettre au diapason de son équivalent canadien. Elle s'exprime enfin dans les déboires spectaculaires provoqués par certaines aventures dans le développement immobilier, dont l'Ilot Voyageur apparaît comme un révélateur exemplaire et une préfiguration annonciatrice des désastres à venir.

L'autre crise

Une crise peut cependant en cacher une autre. La crise financière recouvre en effet une crise politique qui se cristallise dans les débats qui ont cours sur ce qu'il est convenu d'appeler la «gouvernance» des institutions. L'enjeu concerne la capacité des universités de s'administrer elles-mêmes et d'assumer concrètement leur autonomie. Cette capacité leur est refusée par les spécialistes autoproclamés de la gouvernance qui prônent, au nom de la compétence et de l'efficacité, une présence accrue et majoritaire du milieu des affaires dans leurs conseils d'administration, qui deviendraient du coup assimilables aux comités de direction des entreprises.

La gouvernance implique donc elle-même un enjeu plus large, d'ordre social et culturel, qui concerne le statut même de l'institution universitaire et la nature de sa mission. Celle-ci doit-elle demeurer ce qu'elle est essentiellement depuis l'origine, c'est-à-dire un lieu de production et de transmission de connaissances, un espace de réflexion libre et désintéressée? Ou doit-elle se transformer en une entreprise comme les autres, dont l'activité se déploie à partir d'un savoir entendu comme facteur productif stratégique dans le capitalisme globalisé?

Plusieurs dimensions

Dans la réalité concrète des orientations et des pratiques universitaires, le virage dans cette direction est déjà bien engagé. Et ce, d'autant plus qu'il est soutenu plus ou moins consciemment par plusieurs des acteurs du milieu, les administrateurs, bien sûr, mais aussi par des professeurs qui en minimisent les conséquences, pourtant désastreuses, à terme, pour leurs propres pratiques d'enseignement et de recherche.

La crise n'est donc pas sectorielle et localisée. Elle est multifactorielle et pluridimensionnelle. Elle est globale et vitale dans la mesure où elle met en jeu toutes les dimensions de l'institution aussi bien que sa nature et ses raisons d'être. Elle appelle donc une prise de conscience collective qui pourrait — c'est une suggestion —, prendre la forme d'états généraux.

À crise globale, solution globale

La formule des états généraux n'est pas miraculeuse. Mais elle peut fournir le cadre et l'occasion d'une réflexion commune aux acteurs d'un milieu, et il lui arrive de favoriser des changements majeurs, voire de précipiter des révolutions. Ça s'est déjà vu et plus d'une fois.

Dans le milieu universitaire, une organisation comme la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) serait bien placée pour lancer une initiative de ce genre. Les syndicats et des associations de professeurs, de chargés de cours, d'étudiants, d'employés et de cadres (intermédiaires) devraient y être invités sans exclusive, abstraction faite des différends habituels liés aux intérêts de groupes et de chapelles. Les milieux syndicaux et associatifs, notamment ceux qui interviennent dans le monde de l'éducation, pourraient et devraient sans doute être également associés à l'entreprise.

Les administrateurs devraient-ils en être? Ce n'est pas sûr, compte tenu, à de rares exceptions près, de leur appartenance idéologique, sinon sociale, à la classe dirigeante qui entend normaliser l'université et qui s'appuie sur eux pour mettre en place ses contre-réformes libérales.

Tournant

Ce forum tout à fait exceptionnel, justifié par la métamorphose inquiétante qui transforme de fond en comble l'institution, permettrait de discuter librement des grands enjeux actuels: nature et responsabilités de l'université, principes et pratiques de gouvernance, statut et place, notamment des professeurs et des étudiants, dans le système, statut et rôle des professeurs et des chargés de cours, conceptions de la recherche et de ses priorités, liens entre l'université et la société, etc. La plupart de ces questions demeurent bien entendu à approfondir, et les états généraux pourraient être le lieu tout indiqué pour le faire.

Une rencontre de ce type pourrait donc favoriser des échanges productifs sur ces questions décisives et, idéalement, conduire à l'adoption d'orientations communes et de stratégies d'action partagées. Elle pourrait constituer un tournant marquant de la lutte contre la dérive de l'université et de sa relance sur des fondements repensés à la lumière de sa mission séculaire aussi bien que des préoccupations contemporaines.

L'idée est lancée. Il revient maintenant aux organisations qui possèdent les moyens financiers et opérationnels de la mettre en œuvre, de prendre l'initiative avant qu'il ne soit trop tard et qu'il ne reste plus que le requiem d'une université défunte à entonner.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Nadeau Rioux-Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Poirier (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Reny (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (carticaturiste), Michèle Makentant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger (responsable du site Internet); Émilie Polle-Boivin et Vincent Cauchy (commis à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Émond (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spéclier (Québec), Monique Bihrer (Ottawa); PUBLICITÉ Julie Chretien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bussé, Manon Bullard, Marlène Côté, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebá, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, INFORMATION Yvanick Marcil (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRACÉ Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

ATTAQUES

SUITE DE LA PAGE 1

Le risque économique, c'est vous, a lancé Stéphane Dion à son homologue conservateur. C'est vous qui ne croyez pas au rôle du gouvernement dans l'économie.

Stephen Harper a tenté de se positionner comme le seul candidat crédible pour diriger l'économie en période difficile. Attaqué par tous les chefs autour de la table, il a défendu le bilan de son gouvernement, même s'il se dit inquiet de la situation au sud de la frontière. «Aux États-Unis, ils perdent des emplois, des maisons, des banques. Ici, c'est différent. [...] Le Canada n'est pas les États-Unis. Les bases de l'économie sont solides. Notre économie continue de créer des emplois. Il y a des défis à relever, mais on est sur la bonne voie. Il faut continuer de baisser les taxes et garder notre surplus», a-t-il dit.

A sa gauche, le chef du NPD, Jack Layton, a décoché toutes ses flèches vers M. Harper. «Une baisse d'impôt pour les pétroliers et les banques, ce n'est pas la bonne direction», a-t-il lancé.

Stephen Harper a attaqué Stéphane Dion à plusieurs reprises sur sa taxe sur le carbone. «Une taxe va détruire l'économie du pays», a-t-il dit. Le chef libéral a répliqué que les pays qui avaient pris un virage vert ont tous de meilleurs rendements économiques que les pays qui ont encore des économies centrées sur les énergies fossiles.

Selon Gilles Duceppe, le premier ministre Harper n'a pas pris ses responsabilités en déclenchant des élections hâtives au lieu de s'occuper de l'économie qui ralentit. La chef des verts, Elizabeth May, avait de la difficulté à tirer son épingle du jeu au début du débat. Elle a dit qu'en tant que femme et mère de famille monoparentale, elle savait que la classe moyenne avait de la difficulté «à boucler les fins de mois».

Les chefs politiques fédéraux ont parlé d'économie pendant près de 45 minutes en ouverture du débat, tel que convenu la veille avec le consortium des télédiffuseurs. Pour laisser plus de temps à cet enjeu, les dis-

cours d'ouverture et de fermeture des chefs ont été supprimés. En tout, huit thèmes étaient à l'honneur. Les chefs ont été mis au courant quelques jours plus tôt pour se préparer, mais les questions, posées par le public, étaient restées secrètes jusqu'à la dernière minute.

Au moment de mettre sous presse cette première édition, les chefs discutaient encore d'économie, assis autour d'une table et non pas debout, comme c'est le cas d'habitude.

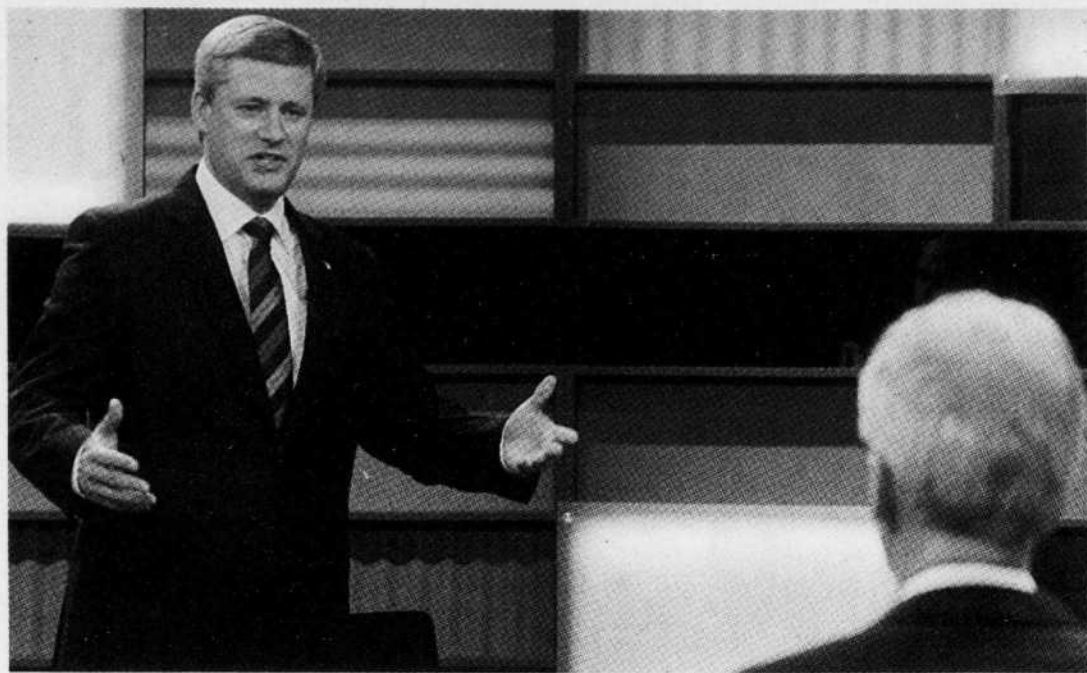
Une lutte à deux

Le débat en français d'hier était particulièrement important pour Stephen Harper et Gilles Duceppe, qui se livrent une chaude lutte hors de la région de Montréal. Le chef conservateur devait notamment s'adresser directement aux Québécois pour les convaincre de lui faire confiance et ainsi freiner la glissade de son parti dans les intentions de vote depuis dix jours.

Le dernier sondage Léger Marketing-TVA-Le Journal de Montréal, rendu public lundi, montrait que le Bloc québécois a repris du tonus dans la province, à 33 % des intentions de vote, suivi du Parti conservateur à 26 %, du Parti libéral à 23 % et du NPD à 12 %. Le Parti vert récoltait pour sa part 5 % des intentions de vote. La firme a interrogé 3624 personnes, pour une marge d'erreur de seulement 1,9 %, 19 fois sur 20. Il s'agit du plus gros coup de sonde de la campagne au Québec. Si un tel scénario se concrétisait dans les urnes, le Parti conservateur ne ferait pratiquement aucun gain au Québec.

Pour sa part, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, abordait le débat d'hier avec l'intention de solidifier son vote en vue du dernier droit. Il avait commencé à regagner l'attention des électeurs au cours des derniers jours en tapant sur le clou des compressions en culture et du durcissement de la justice juvénile promis par les conservateurs.

Le chef libéral, Stéphane Dion, qui ne peut pas es-



Stephen Harper discute avec Stéphane Dion avant le début des hostilités.

REUTERS

pérer beaucoup de gains au Québec, devait convaincre les électeurs fédéralistes tentés de fuir le Parti libéral au profit du NPD ou du Parti vert. Pour conserver les 11 sièges de sa formation dans la province et espérer reconquérir les circonscriptions de Brome-Missisquoi (Estrie), de Papineau et de Jeanne-LeBer (Montréal), où il a des chances, Stéphane Dion devait livrer une bonne performance.

Même chose pour Jack Layton. Le chef du NPD, qui a peu de chances de faire des gains au Québec,

devait s'assurer de faire bonne figure pour aider son député Thomas Mulcair à garder son siège et continuer l'expansion de son parti dans la province, notamment à Gatineau avec la transfuge libérale Françoise Boivin.

Dans le cas d'Elizabeth May, la leader des verts n'avait rien à perdre, elle qui est beaucoup moins connue au Québec que dans le reste du pays.

Le Devoir

MÉDIAS

«C'est pathétique, c'est de la diversion, de la gestion de crise. On tente de gagner du temps parce qu'on craint que ça puisse démontrer encore que M. Harper ne croit pas à la culture.»

SUITE DE LA PAGE 1

pages que le Fonds, d'une valeur de 14,5 millions, ne serait pas reconduit après son échéance du 31 mars 2009. À Téléfilm Canada, on mentionnait que le FNM «n'a pas été renouvelé [à ce jour] et ne reçoit plus aucune demande d'aide de la part des producteurs». Du côté du ministère, un communiqué envoyé hier aux médias démentait les informations du Devoir, tout en restant muet sur l'avenir précis du FNM. «Le financement de ce fonds a été renouvelé en juin 2007, et ce [...] jusqu'au 31 mars 2009. Aucune décision n'a été prise d'éliminer le FNM», indique-t-on avant de réitérer que «le ministère entend continuer à appuyer le secteur des nouveaux médias de la manière la plus efficace possible» dans le contexte actuel.

En pleine préparation pour l'important débat d'hier soir, Dimitri Soudas n'a pas expliqué au Devoir pourquoi le gouvernement n'a pas confirmé plus tôt le renouvellement du FNM. Les médias ont publié plusieurs articles depuis la fin d'août concernant la disparition appréhendée — et jamais démentie — de ce fonds, et les protestations ont été nombreuses de la part des intervenants du milieu (notamment de la part du Regroupement des producteurs multimédias — RPM). «Je n'ai jamais eu de demande d'information personnellement là-dessus», a indiqué M. Soudas.

Scepticisme

Les rebondissements dans cette histoire en ont laissé plusieurs pantois hier. «Tout ça est cousu de fil blanc», a lancé Denis Coderre, porte-parole des libéraux en matière de culture. C'est pathétique, c'est de la diversion, de la gestion de crise. [...] On tente de gagner du temps [avant le débat et les élections] parce qu'on craint que ça puisse démontrer encore que M. Harper ne croit pas à la culture.»

Le scepticisme était aussi de mise chez des intervenants du milieu culturel. C'est que les explications de M. Soudas ne cadrent pas avec la chronologie des événements tels que vécus par certains employés de Téléfilm Canada.

En effet, selon ce que Le Devoir a pu apprendre hier, des employés responsables de la gestion du FNM à Téléfilm ont reçu au mois d'août un avis de fin de contrat prenant effet le 31 mars 2009, date prévue de la fin du programme s'il n'était pas reconduit. L'avis spécifiait que leurs services n'étaient plus requis puisque le programme était aboli.

Or la consigne a changé au moment du déclenchement des élections, début septembre. Les avis ont alors été suspendus et le personnel a reçu instruction d'indiquer aux demandeurs que le programme prenait fin en mars 2009, sans préciser si celui-ci serait renouvelé ou non. On leur demandait en même temps d'inciter tous les bénéficiaires à terminer leurs projets pour cette même date.

Hier, Téléfilm Canada référerait toutes les questions concernant le Fonds des nouveaux médias vers Patrioine canadien.

Le FNM sert à financer des projets de contenu «numérique interactif culturel» offert sur des plateformes variées, allant du cédérom au site Web, du support DVD à la technologie sans fil. Le programme est le seul à permettre aux producteurs de développer des produits qui ne sont pas liés à des émissions de télévision, indique le RPM.

Le Devoir



Le Sénat américain

REUTERS

ESPOIR

SUITE DE LA PAGE 1

viendra de s'occuper des coupables de tout ce qui s'est passé», a-t-il promis. «Mais notre devoir maintenant est de régler le problème». Le candidat républicain s'est également dit favorable à la mise en place «de nouvelles règles à Wall Street pour mettre fin au délire de la spéculation par des gens qui jouent avec le système».

Le candidat démocrate à l'élection présidentielle, Barack Obama, a estimé pour sa part qu'il serait «catastrophique» qu'un accord ne soit pas rapidement conclu. «Il y aura un temps pour punir ceux qui ont mis le feu, mais pour le moment, il faut se rassembler et éteindre le feu», a-t-il déclaré à son tour.

Des marchés nerveux

Les marchés boursiers se sont montrés extrêmement nerveux toute la journée, les yeux de New York étant tournés vers Washington. Le Dow Jones n'a finalement cédé que 19,59 points (-0,18 %), à 10 831,07 points, alors que l'indice élargi Standard & Poor's 500 reculait de 5,3 points (-0,45 %), à 1 161,06.

Le rejet du plan de sauvetage de 700 milliards par la Chambre des représentants, par un vote de 205 voix pour et 228 voix contre, dont 133 républicains, a fait souffler un vent de panique sur les investisseurs lundi. Le Dow Jones a perdu d'un coup 7 % et le S&P 500 8,8 %, soit l'équivalent de 1200 milliards de capitalisations boursières envolées en fumée. Le jour suivant, les marchés boursiers sont en partie revenus de leurs émotions avec des remontées du Dow Jones de 4,7 % et du S&P 500 de 5,3 %.

On se montrait relativement confiant, hier, à Washington, de voir les deux Chambres du Congrès adopter la nouvelle mouture du plan de sauvetage du secrétaire au Trésor, Henry Paulson. Le coût de ces améliorations totaliserait 100 milliards, selon le New York Times. Elles comprendraient une série de nouveaux crédits de taxes qui devraient avoir l'heur de plaire aux élus républicains et qui s'adresseraient aux entreprises qui investissent en recherche et développement et dans les énergies renouvelables, ainsi qu'aux familles avec enfants et aux victimes des récentes catastrophes naturelles. On aurait aussi décidé de porter de 100 000 \$ à 250 000 \$ le plafond de la garantie accordée par le gouvernement aux déposants en cas de faillite de leur banque.

Le plan de sauvetage de 700 milliards doit s'appeler «Loi sur la stabilisation économique d'urgence de 2008». Il vise à racheter avec l'argent des contribuables les créances douteuses, actifs à risques et invendables des institutions financières américaines afin de leur permettre, en retour, de se remettre à jouer leur rôle de prêteurs auprès des entreprises et des ménages. Il arrive après une crise de 14 mois déclenchée par l'effondrement d'une bulle immobilière responsable de l'effondrement des crédits hypothécaires à risque (subprime), mais aussi d'un ensemble plus

large d'actifs financiers. Il est pourvu de mécanismes visant à assurer le remboursement de l'argent public engagé, de dispositions pour contenir le nombre de maisons saisies pour défaut de paiement, ainsi que d'un droit de regard sur les salaires des dirigeants des entreprises secourues.

Des élus confiants

Le chef de la majorité démocrate au Sénat, Harry Reid, a déclaré hier que le nouveau plan avait de bonnes chances d'être adopté, à la fois par le Sénat et la Chambre des représentants. «Le moment est désormais venu de travailler non comme des démocrates ou des républicains, mais comme les gardiens de la confiance du public», a-t-il déclaré sur un ton solennel.

Le président du comité sénatorial sur les banques et démocrate Christopher Dodd a dit sentir chez plusieurs membres de la Chambre des représentants la montée d'un sentiment de regret après le vote de rejet de lundi. Le whip du parti républicain à la Chambre, Roy Blunt, a rapporté que le débandade boursière de lundi semblait avoir produit son effet sur les citoyens, qui sont soudainement devenus moins nombreux à se plaindre contre le plan Paulson.

Une rumeur dans les couloirs de Washington disait hier qu'une «compagnie d'assurances majeure» non identifiée était sur le point de faire faillite à son tour. L'histoire avait de quoi faire frémir les élus américains après le sauvetage in extremis de la banque Bear Stern, la nationalisation de Fannie Mae et Freddie Mac, la faillite de Lehman Brothers, la vente à rabais de Merrill Lynch et la prise de contrôle par l'État de l'assureur AIG.

Allô, ici le reste de la Terre

La crise financière américaine ayant des répercussions à la grandeur de la planète, d'autres acteurs sont venus hier de l'étranger ajouter leur grain de sel. Le premier ministre et homme fort de la Russie, Vladimir Poutine, a dénoncé «l'irresponsabilité» du système financier américain en regard de ses conséquences sur l'économie internationale. Le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Angel Guri, et le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Pascal Lamy, ont tour à tour appuyé le plan de sauvetage d'Henry Paulson. «Il y a un problème de régulation aux États-Unis, qui crée un problème de confiance», a déclaré le Français. Pour restaurer cette confiance à court terme, il faut des pansements, comme le Plan Paulson. A moyen et long termes, il s'est dit plutôt favorable à l'instauration «d'une régulation globale du système financier, comme on le fait depuis 60 ans en matière commerciale».

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse
et Associated Press

■ Le résultat du vote du Sénat américain et les commentaires sont disponibles sur le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Le Devoir

LE DEVOIR MD
www.ledevoir.com
Les bureaux de Devoir sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Le Devoir Inc. est propriétaire de la marque déposée Le Devoir, enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse-Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, une division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390